

# **SOCIÉTÉ D'HABITATION ET DE DÉVELOPPEMENT DE MONTRÉAL**

**Développement du site Contrecoeur**

**RAPPORT TECHNIQUE  
PRÉSENTÉ AU MDDEP**

**N/Réf. : GM-3400**

# **SOCIÉTÉ D'HABITATION ET DE DÉVELOPPEMENT DE MONTRÉAL**

**Développement du site Contrecoeur**

**RAPPORT TECHNIQUE  
PRÉSENTÉ AU MDDEP**

**N/Réf. : GM-3400**

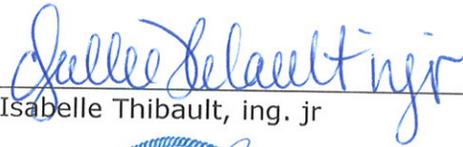
**SOCIÉTÉ D'HABITATION ET DE  
DÉVELOPPEMENT DE MONTRÉAL**

**Développement du site Contrecoeur**

**RAPPORT TECHNIQUE  
PRÉSENTÉ AU MDDEP**

**N/Réf. : GM-3400**

Préparé par :

  
Isabelle Thibault, ing. jr

Approuvé par :

  
  
René Séguin, ing.

**LE GROUPE SÉGUIN  
EXPERTS-CONSEILS INC.**  
13200, boul. Métropolitain Est  
Montréal (Québec) H1A 5K8  
Tél. : 514-642-8422

Émis le 14 mars 2007

## TABLE DES MATIÈRES

	<u>Page</u>
<b>1.0 INTRODUCTION .....</b>	<b>1</b>
<b>2.0 DESCRIPTION DU PROJET .....</b>	<b>1</b>
<b>3.0 EMPLACEMENT DU PROJET .....</b>	<b>2</b>
3.1 Localisation du site Contrecoeur .....	2
3.2 Numéros de lots .....	2
3.3 Coordonnées du projet.....	3
<b>4.0 RÉSEAUX D'ÉGOUT .....</b>	<b>3</b>
4.1 Bassins de drainage .....	3
4.2 Critères de design.....	4
4.3 Ajout de débit et de charge d'eaux usées .....	5
4.4 Raccordements volontaires d'eaux parasites.....	6
4.5 Plan directeur .....	6
4.6 Point de déversement de réseau proposé.....	6
4.7 Respect des exigences de rejet.....	7
<b>5.0 AQUEDUC .....</b>	<b>7</b>
5.1 Situation existante.....	7
5.2 Normes et critères de design.....	8
5.3 Plan directeur d'aqueduc .....	8
5.4 Reconstruction d'une conduite d'aqueduc existante.....	8
<b>6.0 ASPECTS LIÉS AUX SITES DES TRAVAUX.....</b>	<b>9</b>
6.1 Historique des usages.....	9
6.2 Caractérisation environnementale préliminaire.....	9

## TABLE DES MATIÈRES

	<u>Page</u>
6.3 Évaluation environnementale de site Phase II.....	10
6.4 Réhabilitation des terrains.....	10
6.5 Avis de contamination .....	10
6.6 Matériaux d'excavation en surplus.....	10
6.7 Milieu naturel .....	12
6.8 Activités de dynamitage et d'exploitation de carrière .....	12

### LISTE DES TABLEAUX

Tableau I - Pression à respecter .....	8
----------------------------------------	---

### LISTE DES ANNEXES

ANNEXE A	FORMULAIRE DE DEMANDE D'AUTORISATION POUR RÉALISER UN PROJET D'AQUEDUC ET D'ÉGOUT
ANNEXE B	RÉSOLUTION AUTORISANT LE SIGNATAIRE
ANNEXE C	PLAN DE LOCALISATION (1:20 000)
ANNEXE D	NUMÉROS DE LOTS DU SITE CONTRECOEUR
ANNEXE E	SCHÉMA D'ÉCOULEMENT
ANNEXE F	COURBE INTENSITÉ-DURÉE-FRÉQUENCE (IDF) DE LA VILLE DE MONTRÉAL
ANNEXE G	SECTION TYPE DE TRANCHÉE
ANNEXE H	ESTIMATION DU COÛT DES INFRASTRUCTURES D'ÉGOUT ET D'AQUEDUC DE LA PHASE 1

## 1.0 INTRODUCTION

La Société d'habitation et de développement de Montréal (SHDM), en collaboration avec la Société de développement de Montréal (SDM), a reçu à l'automne 2004 le mandat du Conseil exécutif de la Ville de Montréal de gérer le projet de mise en valeur des terrains du site Contrecoeur appartenant à la Ville de Montréal, de sa planification et de sa réalisation.

Le projet propose un concept de développement axé sur un environnement résidentiel et la vie de quartier, optimisant la présence de l'habitation et limitant le commerce à une desserte de voisinage.

Le projet prévoit la construction de 1 836 unités résidentielles qui se répartit de la façon suivante:

Type	Nombre d'unités
Unifamiliale isolée	92
Unifamiliale jumelée	144
Unifamiliale en rangée	182
Bifamiliale jumelée	24
Trifamiliale jumelée	42
Plex	954
Résidence personnes âgées	398
<b>Total</b>	<b>1 836</b>

La distribution des unités d'habitation sur le territoire est montrée sur les plans directeurs d'aqueduc et d'égout joints aux présentes.

## 2.0 DESCRIPTION DU PROJET

Le projet consiste à construire les infrastructures municipales pour un développement de 1 836 logements sur le terrain vacant du site Contrecoeur de 38 hectares. Les infrastructures prévues sont un réseau d'égout unitaire et un réseau d'aqueduc, la chaussée, les trottoirs, l'éclairage, l'alimentation électrique et les feux de circulation.

La présente demande d'autorisation est pour le plan directeur d'aqueduc et d'égout ainsi que pour la phase 1 du projet qui comprend:

- le boulevard Contrecoeur, de 4+70 à 12+70;
- la rue Contrecoeur, de 12+70 à 14+70;
- la rue de Grosbois;
- la rue A, de 0+00 à 1+70;
- la rue B, de 0+00 à 2+55.

### **3.0 EMPLACEMENT DU PROJET**

#### **3.1 Localisation du site Contrecoeur**

Le site Contrecoeur est situé sur un terrain vacant dans l'Arrondissement Mercier/Hochelaga-Maisonneuve. D'une superficie de 38 hectares, le territoire est délimité au sud par le rue Sherbrooke et au nord par l'Arrondissement Anjou. La limite ouest est bordée par les rues Jacques-Porlier, Eugène-Achard et Paul-Pau. La Carrière Lafarge, située dans l'Arrondissement Rivière-des-Prairies/Pointe-aux-Trembles, délimite le côté est du site Contrecoeur.

#### **3.2 Numéros de lots**

Le site Contrecoeur est localisé dans le cadastre de Québec, dans la circonscription foncière de Montréal. Les numéros sont présentés en annexe.

Des travaux d'infrastructures doivent aussi être réalisés sur une portion de la rue Contrecoeur existante, entre les rues Sherbrooke et de Teck. Les lots correspondants à ce secteur sont:

- 1 295 098;
- 1 295 471;
- 1 294 292.

### **3.3 Coordonnées du projet**

Le point central du projet est situé aux coordonnées suivantes:

$$X = 302020,389$$

$$Y = 5052588,954$$

Le système de référence géodésique utilisé est le système SCOPQ.

## **4.0 RÉSEAUX D'ÉGOUT**

### **4.1 Bassins de drainage**

Le site Contrecoeur est situé dans le bassin de drainage Mercier dont 96 % du territoire est desservi par un réseau d'égout unitaire. Le site Contrecoeur, d'une superficie de 38 hectares (4 % du bassin), est le dernier territoire à développer dans le bassin Mercier.

Une entente entre la Ville de Montréal et le MDDEP recommande que:

- le territoire du site Contrecoeur soit desservi par un réseau unitaire;
- le contrôle à la source des apports de drainage de surface soit de 35 L/s/ha pour les secteurs industriels, commerciaux, parcs et résidentiels denses.

De plus, la Ville de Montréal se propose de réaliser des travaux de rétention sur le trop-plein du collecteur Mercier projeté pour éliminer l'impact du développement ultime du bassin Mercier sur les débordements au fleuve Saint-Laurent par temps de pluie.

La construction d'un clapet de retenue sur le trop-plein permettrait un volume de 5 600 mètres carrés en comparaison du volume de 1 200 mètres carrés du débordement supplémentaire occasionné par le développement du secteur Contrecoeur.

Ces données sont tirées de deux rapports que la Ville de Montréal a soumis au MDDEP, soit:

- Développement résidentiel Les Cours Lafontaine - Impact sur les débordements des réseaux unitaires par temps de pluie, Ville de Montréal, Service de l'environnement de la voirie et des réseaux, juillet 2003;
- Projet de développement résidentiel Les Cours Lafontaine - Projet de rétention sur le trop-plein Mercier pour éliminer l'impact du développement ultime des bassins de drainage Mercier et Notre-Dame sur les débordements au fleuve Saint-Laurent par temps de pluie, rapport complémentaire, janvier 2007.

## **4.2 Critères de design**

### **4.2.1 Rétention des eaux pluviales**

Tel qu'exigé par la Ville de Montréal, une rétention d'eau pluviale de 35 L/s/ha est prévue:

- en surface, sur les stationnements commerciaux;
- en surface, sur les toitures des commerces et des résidences à habitations multiples;
- souterraine, à même les conduites de drainage.

Une rétention pluviale de 35 L/s/ha est donc appliquée pour tout lot excédant 1 000 mètres carrés.

### **4.2.2 Courbe Intensité-Durée-Fréquence (IDF)**

Tel qu'exigé par la Ville de Montréal, la courbe de pluie utilisée pour les calculs du débit est celle établie par la Ville de Montréal (Osseyrane, 2006). Pour fins d'information, cette courbe IDF est présentée en annexe.

La fréquence utilisée est 1:10 ans.

### **4.3 Ajout de débit et de charge d'eaux usées**

#### 4.3.1 Débit pluvial

Fréquence de récurrence:	1:10 ans
Intensité de précipitation:	Courbe IDF de la Ville de Montréal (Osseyrane, 2006) voir annexe
Coefficient de ruissellement:	Variable
Temps de concentration:	Variable
Rétention pluviale prévue sur les lots > 1 000 m ca. :	35 L/s/ha

#### 4.3.2 Débit d'eaux usées

Superficie du territoire:	38 hectares
Nombre d'habitations:	1 836
Nombre de personnes en moyenne par habitation:	3
Superficie totale des commerces:	8 530 m ca.
Apport individuel pour secteur résidentiel:	320 L/pers./jour
Apport pour secteur commercial:	7,5 L/m ca./jour
Débit d'infiltration:	5 m cu./ha/jour
Facteur de pointe:	3

#### 4.3.3 Conduites

Toutes les conduites circulaires en béton armé répondront à la norme BNQ 2622-120 et à toute autre norme en vigueur.

#### Débits totaux

Eaux	Q <sub>pluvial</sub> (1:10 ans) à la rue de Teck	Q <sub>dom et</sub> infiltration (L/s)	Q <sub>pointe</sub> horaire (L/s)
Pluviales	3,96 m cu./s	-----	-----
Usées	-----	23,3 L/s	70 L/s

#### 4.4 **Raccordements volontaires d'eaux parasites**

Compte tenu qu'un égout unitaire est prévu pour desservir le site Contrecoeur, les drains de fondation des habitations seront raccordés directement à l'égout. Par contre, le rejet des drains de toit se fera en surface. L'eau de ruissellement sera captée par les puisards.

#### 4.5 **Plan directeur**

Le plan directeur du réseau d'égout pluvial est joint en annexe. Les conduites seront en béton armé de classe IV et les diamètres varieront de 375 mm à 1 500 mm.

#### 4.6 **Point de déversement de réseau proposé**

La Ville de Montréal a déjà installé un intercepteur de 1 800 mm de diamètre sur la rue de Teck, au sud de la rue Sherbrooke.

Le nouveau développement sera raccordé à cet intercepteur à l'aide d'un nouveau collecteur à construire sur la rue Contrecoeur existante, entre les rues Sherbrooke et de Teck.

Ce nouveau collecteur de 1 500 mm de diamètre représente le seul émissaire du développement.

Il remplacera l'égout unitaire existant de 600 mm x 900 mm de diamètre.

#### 4.7 **Respect des exigences de rejet**

Voir les documents que la Ville de Montréal a déjà soumis au MDDEP:

- Développement résidentiel Les Cours Lafontaine - Impact sur les débordements des réseaux unitaires par temps de pluie, Ville de Montréal, Service de l'environnement de la voirie et des réseaux, juillet 2003;
- Projet de développement résidentiel Les Cours Lafontaine - Projet de rétention sur le trop-plein Mercier pour éliminer l'impact du développement ultime des bassins de drainage Mercier et Notre-Dame sur les débordements au fleuve Saint-Laurent par temps de pluie, rapport complémentaire, janvier 2007.

### 5.0 **AQUEDUC**

#### 5.1 **Situation existante**

Le site Contrecoeur est situé à l'extrémité est du réseau de distribution d'eau potable alimenté par le réservoir Vincent-d'Indy de Montréal.

Le site Contrecoeur sera alimenté par quatre points de raccordement. Le nom de la rue, le diamètre des conduites existantes et les pressions de services aux raccordements sont présentés au tableau suivant.

Rue	Diamètre de la conduite	Pression pour consommation moyenne	Pression pour consommation maximale
De Grosbois	400 mm (16 po)	80 psi (550 kPa)	68 psi (470 kPa)
Robitaille	300 mm (12 po)	68 psi (470 kPa)	57 psi (390 kPa)
Rousseau	200 mm (8 po)	74 psi (510 kPa)	62 psi (430 kPa)
Sherbrooke	300 mm (12 po)	74 psi (510 kPa)	62 psi (430 kPa)

## 5.2 Normes et critères de design

En tout point du réseau d'aqueduc proposé, la pression respecte les valeurs inscrites au Tableau I basées sur les exigences du «Guide relatif à la réalisation des réseaux d'eau aux fins de la protection contre l'incendie», édition 1999 du «Guide de conception des installations de production d'eau potable», édition 2006 du MDDEP et de la Directive 001 de ce même ministère.

**Tableau I - Pression à respecter**

Minimale	140 kPa (20 psi)
Préférable	> 275 kPa (40 psi)
Maximale	760 kPa (110 psi)

## 5.3 Plan directeur d'aqueduc

Le plan directeur du réseau d'aqueduc est joint en annexe. Les travaux proposés comportent un réseau de conduites dont les diamètres sont de 200 mm, 300 mm et 400 mm, en fonte ductile avec joints mécaniques.

Ces conduites permettent de desservir la totalité du territoire à développer tout en assurant les débits et pressions requises pour chaque type de bâtiment proposé.

Le réseau proposé est bouclé avec les conduites existantes aux raccordements des rues Sherbrooke, de Grosbois, Rousseau et Robitaille.

## 5.4 Reconstruction d'une conduite d'aqueduc existante

La conduite d'aqueduc de 200 mm de diamètre de la rue Contrecoeur, entre les rues Sherbrooke et de Teck, sera construite selon le même diamètre et le même matériau afin de permettre la construction de l'égout unitaire, tel que précisé à l'article 4.6 du présent rapport.

## **6.0 ASPECTS LIÉS AUX SITES DES TRAVAUX**

Au cours des deux dernières années, différentes études ont été réalisées afin de bien connaître l'état des lieux quant à l'historique des usages, à la caractérisation des sols en place et à la caractérisation du milieu naturel.

### **6.1 Historique des usages**

Un rapport de caractérisation Phase I a été réalisé en avril 2005 pour le territoire à développer. Le document qui s'intitule «Évaluation environnementale de site Phase I réalisée sur un terrain vacant situé à Montréal-Est» de LVM-Fondatec inc. et portant le numéro de référence 45-P002165-100-SG-0001-00 a été remis le 6 mars 2007 à monsieur Stéphane Tomat, coordonnateur au MDDEP. De façon générale, le rapport révèle que certains secteurs du site Contrecoeur nécessitent une étude environnementale de site Phase II.

Une seconde étude environnementale de site Phase I a été réalisée en février 2007 pour le secteur de la rue Contrecoeur existante. À cet endroit, l'égout unitaire et l'aqueduc existants doivent être reconstruits dans le cadre du développement du site Contrecoeur. Le rapport d'ÉES Phase I intitulé «Caractérisation environnementale du milieu naturel - Secteur Contrecoeur à Montréal» de LVM-Fondatec inc. et portant le numéro de référence 068-P008240-100-EN-0000-00 est joint au présent rapport technique. Les conclusions du rapport précisent qu'il n'est pas requis de réaliser une étude environnementale de site Phase II pour le tronçon existant de la rue Contrecoeur entre les rues Sherbrooke et de Teck.

### **6.2 Caractérisation environnementale préliminaire**

Suite aux recommandations émises dans le rapport de caractérisation Phase II, une caractérisation environnementale préliminaire a été réalisée et émise en juillet 2005.

Ce document s'intitule «Caractérisation environnementale préliminaire réalisée sur un terrain vacant situé à Montréal (site Contrecoeur)» et porte le numéro de référence P002164-100-HG-0001-00. Il a été transmis le 6 mars 2007 à monsieur Stéphane Tomat, coordonnateur au MDDEP.

### **6.3 Évaluation environnementale de site Phase II**

Suite aux recommandations émises dans le rapport de caractérisation environnementale préliminaire, une évaluation environnementale de site Phase II a été réalisée à la fin de 2006 et au début de 2007.

Le rapport final émis en février 2007 qui s'intitule «Évaluation environnementale de site Phase II complémentaire» et portant le numéro de référence 045-0010472-0100-0110-HG-0100-00 a été transmis le 6 mars 2007 à monsieur Stéphane Tomat, coordonnateur au MDDEP.

### **6.4 Réhabilitation des terrains**

Un plan de réhabilitation des territoires concernés du site Contrecoeur sera transmis au MDDEP au cours de la semaine du 12 mars 2007.

### **6.5 Avis de contamination**

Deux secteurs du site Contrecoeur nécessitent l'émission d'avis de contamination, autant pour le projet (infrastructures) que pour les terrains à desservir.

Les avis de contamination seront déposés et enregistrés au registre foncier de Montréal au cours la semaine du 12 mars 2007. Une copie certifiée des documents enregistrés sera transmise au MDDEP dès réception.

### **6.6 Matériaux d'excavation en surplus**

L'Entrepreneur devra suivre les indications suivantes lors des travaux d'aqueduc et d'égout:

- Lors des travaux d'infrastructures, l'Entrepreneur devra disposer les matériaux d'excavation en surplus aux endroits dûment autorisés par les règlements provinciaux et municipaux.
- Lorsque des sols s'avèrent contaminés, l'Entrepreneur doit les éliminer dans des lieux autorisés, conformément aux exigences de la Grille de gestion des sols contaminés excavés intérimaire figurant au tableau 2 de la Politique de la protection des sols et de réhabilitation des terrains contaminés du MDDEP.

L'Entrepreneur est informé qu'un règlement sur l'enfouissement des sols contaminés (RESC) a été mis en vigueur le 11 juillet 2001 et mis en application le 11 janvier 2002. Ce règlement interdit, entre autres, l'enfouissement sans traitement préalable de sols fortement contaminés.

En vertu de ce règlement, les sols qui contiennent une ou plusieurs substances dont les concentrations sont égales ou supérieures aux valeurs fixées à l'annexe 1 du RESC, de même que les sols qui contiennent plus de 25 % de matières résiduelles (par exemple débris, déchets) ne peuvent être éliminés dans un lieu d'enfouissement de sols contaminés au Québec.

Ces sols dont les concentrations en contaminants excèdent les valeurs de l'annexe 1 du RESC doivent être envoyés dans un centre de traitement autorisé. Dans l'éventualité où ces matières contaminées seraient éliminées aux États-Unis, elles doivent préalablement transiter par un centre de transfert autorisé hors Québec qui devient ainsi le «générateur» de ces matières lors de leur élimination outre-frontière.

- L'Entrepreneur doit bien noter que, conformément à la politique de protection des rives, du littoral et des plaines inondables du MDDEP, aucune intervention pouvant endommager ou modifier le cours d'eau et les rives ne sera tolérée. L'Entrepreneur ne pourra y entreposer de matériaux, ou faire circuler sa machinerie, ou y pratiquer des tranchées et ce, même si une entente est conclue en ce sens avec le propriétaire du terrain.
- En ce qui a trait aux matériaux secs (pièces de béton, vieilles conduites, morceaux de pavage ou de pulvérisation, souches, branches, etc.), l'Entrepreneur en est le propriétaire et doit disposer hors du site des travaux et à ses frais, le tout conformément au Règlement sur les déchets solides (Q-2, R.14), partie intégrante de la Loi sur la qualité de l'environnement. L'application de ce règlement est sous la responsabilité de chaque direction régionale du MDDEP. L'Entrepreneur doit se procurer, à la direction régionale, la liste à jour des sites approuvés par le MDDEP pour l'élimination des matériaux secs.
- Dans tous les cas, l'Entrepreneur doit fournir à l'Ingénieur la preuve écrite que les matériaux provenant du chantier ont été déposés dans un site autorisé.

## **6.7 Milieu naturel**

Au cours de l'année 2006, une caractérisation préliminaire du milieu naturel du site Contrecoeur a été réalisée.

Le rapport final qui s'intitule «Caractérisation préliminaire du milieu naturel - Secteur Contrecoeur à Montréal» et portant le numéro de référence 068-P008240-100-EN-000-00 a été transmis le 8 février 2007 à monsieur Stéphane Tomat, coordonnateur au MDDEP.

## **6.8 Activités de dynamitage et d'exploitation de carrière**

Le projet du site Contrecoeur est situé à l'ouest de la Carrière Lafarge à Montréal. Les activités de dynamitage et d'exploitation de la carrière sont situées à moins de 1 000 mètres du projet et des terrains à desservir.

Au cours de l'année 2005, une étude portant sur les vibrations et les nuisances sonores de la Carrière Lafarge a été réalisée pour le développement du site Contrecoeur.

Le rapport recommande de mettre en place un talus acoustique de 6 mètres de hauteur pour contrer les effets nuisibles que le bruit de la carrière pourrait occasionner. De plus, des mesures constructives sont recommandées pour protéger les bâtiments contre les vibrations provoquées par les activités futures de la carrière.

Le développement du site Contrecoeur prévoit la mise en place d'un talus acoustique répondant aux recommandations du rapport de LVM-Fondatec inc. Le talus sera situé le long de la limite est du projet. Il permettra de limiter le niveau de bruit à 40 dBA. Les bâtiments seront construits pour résister aux vibrations, tel que recommandé dans le rapport.

Le rapport intitulé «Étude de gestion des impacts de la vibration associés à la Carrière Lafarge» du Groupe Séguin experts-conseils inc. et portant le numéro de référence GM-3058 est joint en annexe.

**LISTE DES DOCUMENTS COMPLÉMENTAIRES AU RAPPORT TECHNIQUE**  
**FOURNIS AU MDDEP**

**RAPPORT**

1. Le Groupe Séguin experts-conseils inc., *Étude de gestion des impacts de la vibration associés à la Carrière Lafarge*, rapport final, juin 2005.  
Référence : GM-3058  
Déposé avec le rapport technique
2. LVM-Fondatec inc., *Étude environnementale de site Phase I, rue Contrecoeur entre les rues Sherbrooke Est et de Teck à Montréal*, rapport final, février 2007.  
Référence : 045-P011209-0100-SG-0100-00  
Déposé avec le rapport technique
3. LVM-Fondatec inc., *Caractérisation préliminaire du milieu naturel - Secteur Contrecoeur à Montréal*, rapport final, août 2006.  
Référence : 068-P008240-100-EN-0000-00  
Transmis au MDDEP le 8 février 2007
4. LVM-Fondatec inc., *Évaluation environnementale de site Phase I réalisée sur un terrain vacant situé à Montréal-Est*, rapport final, avril 2005.  
Référence : 45-P002165-100-SG-0001-01  
Transmis au MDDEP le 6 mars 2007
5. LVM-Fondatec inc., *Caractérisation environnementale préliminaire réalisée sur un terrain vacant situé à Montréal (site Contrecoeur)*, rapport final, juillet 2005.  
Référence: P002164-100-HG-0001-00  
Transmis au MDDEP le 6 mars 2007
6. LVM-Fondatec inc., *Évaluation environnementale de site Phase II complémentaire*, rapport final, février 2007.  
Référence: 045-0010472-0100-0110-HG-0100-0  
Transmis au MDDEP le 6 mars 2007
7. Ville de Montréal, Service de l'environnement, de la voirie et des réseaux, *Développement résidentiel Les Cours Lafontaine - Impacts sur les débordements des réseaux unitaires par temps de pluie*, juillet 2003.  
Document transmis au MDDEP par la Ville de Montréal

**LISTE DES DOCUMENTS COMPLÉMENTAIRES AU RAPPORT TECHNIQUE**  
**FOURNIS AU MDDEP**

**RAPPORT** (suite)

8. Ville de Montréal, *Projet de développement résidentiel Les Cours Lafontaine - Projet de rétention sur le trop-plein Mercier pour éliminer l'impact du développement ultime des bassins de drainage Mercier et Notre-Dame sur les débordements au fleuve Saint-Laurent par temps de pluie*, rapport complémentaire, janvier 2007.  
Document transmis au MDDEP par la Ville de Montréal.

**PLANS**

1. Plan directeur - État des lieux  
N° EX-01  
Émis pour approbation au MDDEP le 14 mars 2007
2. Plan directeur d'aqueduc  
N° AQ-01  
Émis pour approbation au MDDEP le 14 mars 2007
3. Plan directeur d'égout  
N° EG-01  
Émis pour approbation au MDDEP le 14 mars 2007
4. Phase 1 / Remplacement de l'égout combiné et de la conduite d'eau  
Rue Contrecoeur de 12+70 à 14+70  
N° 01 de 05  
Émis pour approbation au MDDEP le 14 mars 2007
5. Phase 1 / Égout combiné et conduites d'eau  
Boulevard Contrecoeur de 12+70 à 14+70  
N° 02 de 05  
Émis pour approbation au MDDEP le 14 mars 2007
6. Phase 1 / Égout combiné et conduites d'eau  
Rue de Grosbois de 0+00 à 2+10  
N° 03 de 05  
Émis pour approbation au MDDEP le 14 mars 2007

**LISTE DES DOCUMENTS COMPLÉMENTAIRES AU RAPPORT TECHNIQUE**  
**FOURNIS AU MDDEP**

**PLANS** (suite)

7. Phase 1 / Égout combiné et conduites d'eau  
Rue "B" de 0+00 à 2+55  
N° 04 de 05  
Émis pour approbation au MDDEP le 14 mars 2007
  
8. Phase 1 / Égout combiné et conduites d'eau  
Rue "A" de 0+00 à 1+070  
N° 05 de 05  
Émis pour approbation au MDDEP le 14 mars 2007
  
9. Phase 1 / Structure de chute et d'inspection  
Rue Contrecoeur et rue de Teck  
N° STC-01 de 01  
Émis pour approbation au MDDEP le 14 mars 2007

**AUTRES**

1. LVM-Fondatec inc., Lettre de mise à niveau des rapports d'évaluation environnementale de site Phases I et II en vue de leur attestation par un expert accrédité par le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs (MDDEP), 2 mars 2007.  
Transmise au MDDEP le 6 mars 2007.
  
2. Attestation par un expert accrédité par le MDDEP pour les ÉES.  
Transmis au MDDEP les 6 et 7 mars 2007

## **ANNEXE A**

---

# **FORMULAIRE DE DEMANDE D'AUTORISATION POUR RÉALISER UN PROJET D'AQUEDUC ET D'ÉGOUT**

## Préambule

Le présent formulaire de demande d'autorisation sert à soumettre tout projet d'aqueduc et d'égout ainsi que de prise d'eau et de traitement d'eau potable. Chaque direction régionale du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs se réserve le droit de retourner une demande incomplète.

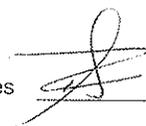
Le formulaire doit être rempli et signé par l'ingénieur à qui ce mandat a été confié. Y sont annexés :

- les documents administratifs requis : résolution certifiée, certificat d'autorisation délivré en vertu de l'article 22 de la Loi sur la qualité de l'environnement (LQE) en vigueur depuis le 1<sup>er</sup> mars 2003, permission accordée en vertu de l'article 65 de la même loi, attestation, avis de contamination, avis de décontamination, etc.;
- un document technique signé par l'ingénieur mandaté, contenant les renseignements demandés, les plans et devis signés et scellés, les hypothèses de calcul, les fiches techniques, l'analyse de sol, etc.

Le formulaire, les documents administratifs et le document technique requis constituent la demande d'autorisation comme le stipule l'article 32 de la LQE et conformément aux directives à suivre. En vertu du même article, le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs se réserve le droit de demander des renseignements supplémentaires. Une réponse doit être fournie à **TOUTES** les questions, sauf si l'une d'elles ne s'applique pas au projet soumis. Dans ce dernier cas, il faut cocher la case S.O. (sans objet).

## 1- Identification

Nom de la municipalité et, s'il y a lieu, de l'arrondissement où est situé le projet : Ville de Montréal / Arrondissement Mercier/Hochelaga-Maisonneuve		
Nom de la municipalité régionale de comté (MRC) où est situé le projet : Montréal		
Nom officiel (entité juridique telle qu'elle est inscrite au Centre informatisé du registre des entreprises du Québec [CIDREQ]) du requérant, c'est-à-dire qui est légalement propriétaire des équipements au moment de l'implantation des infrastructures : Société d'habitation et de développement de Montréal		
Adresse officielle du requérant (numéro, rue, ville et code postal) : 425, rue Sherbrooke Est, bureau 01, Montréal (Québec) H2L 1J9		
Numéro d'entreprise du Québec (NEQ) fourni par l'Inspecteur général des institutions financières au CIDREQ (copie de l'inscription de l'entreprise requise) :		
Nom de la personne à joindre chez le requérant : Jean-François Bertrand		
Téléphone au bureau : ( 514 ) 380 - 2122 poste	Télécopieur au bureau : ( 514 ) 380 - 2101	Internet : Courriel :
Nom de la municipalité ou de l'organisme mandaté par le requérant : Le Groupe Séguin experts-conseils inc.		
Nom de l'ingénieur mandaté : René Séguin, ing.		
Adresse (numéro, rue, ville et code postal) : 13200, boul. Métropolitain Est, Montréal (Québec) H1A 5K8		
Téléphone au bureau : ( 514 ) 642 - 8422 poste 224	Télécopieur au bureau : ( 514 ) 642 - 4912	Internet : <a href="http://www.groupesequin.com">www.groupesequin.com</a> Courriel : <a href="mailto:rsequin@groupesequin.com">rsequin@groupesequin.com</a>



Description sommaire du projet : équipements à installer, quantité et justifications des travaux (refoulement, prolongation pour desservir un lotissement à usage d'habitation, remplacement avec ou sans augmentation de capacité, vétusté, etc.) :

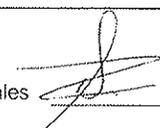
Le projet consiste à construire les infrastructures municipales pour un développement de 1 836 logements sur le terrain vacant du site Contrecoeur de 38 hectares. Les infrastructures prévues sont un réseau d'égout unitaire et un réseau d'aqueduc, la chaussée, les trottoirs, l'éclairage, l'alimentation électrique et les feux de circulation.

La présente demande d'autorisation est pour le plan directeur d'aqueduc et d'égout ainsi que pour la phase 1 du projet qui comprend:

- le boulevard Contrecoeur, de 4+70 à 12+70;
- la rue Contrecoeur, de 12+70 à 14+70;
- la rue de Grosbois;
- la rue A, de 0+00 à 1+70;
- la rue B, de 0+00 à 2+55.

Pour l'emplacement du projet, il faut :

- Indiquer les numéros des lots, le nom du cadastre et de celui des rues où est situé le projet.
- Présenter un plan de localisation du lotissement avec ses limites dans la municipalité visée (1 : 20 000).
- Présenter un plan situant le lotissement par rapport aux rues existantes et aux subdivisions des lots à desservir (1 : 1 000).
- Présenter un plan situant les cours d'eau, les marais, les marécages, les tourbières et les milieux boisés par rapport à l'endroit où est situé le projet (1 : 1 000).
- Indiquer la présence ou l'absence d'espèces menacées ou vulnérables.
- Présenter un plan montrant l'emplacement des zones de matières résiduelles et des zones instables.
- Décrire l'usage actuel du terrain où est situé le projet.
- Fournir les coordonnées GPS du point central du projet ainsi que le système de référence géodésique utilisé.



## 2 - Aspects administratifs

Projet dont le requérant <u>est</u> une municipalité		OUI	NON	S. O.
2.1	La demande d'autorisation contient une copie dûment certifiée et signée par le greffier ou le secrétaire-trésorier de la municipalité ou le titulaire habilité de l'arrondissement de la résolution du conseil municipal, habilitant l'ingénieur mandaté, la firme conseil ou le représentant de la municipalité ou de l'arrondissement à soumettre cette demande au ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
2.2	La demande d'autorisation contient une copie dûment certifiée et signée par le greffier ou le secrétaire-trésorier de la municipalité ou le titulaire habilité de l'arrondissement de la résolution du conseil municipal, confirmant l'engagement de transmettre au ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, lorsque les travaux seront achevés, une attestation signée par un ingénieur quant à leur conformité avec l'autorisation accordée.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Projet dont le requérant <u>n'est pas</u> une municipalité		OUI	NON	S. O.
2.3	La demande d'autorisation contient une copie dûment certifiée de la résolution du conseil d'administration ou une lettre du propriétaire autorisant le signataire (l'ingénieur, la firme conseil ou le représentant de la municipalité ou de l'arrondissement) à soumettre cette demande au ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs.	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
2.4	La demande d'autorisation contient l'original du certificat de la municipalité ou de l'arrondissement, signé soit par le greffier ou le secrétaire-trésorier de la municipalité, ou le titulaire habilité de l'arrondissement, ou s'il s'agit d'un territoire non organisé, d'une municipalité régionale de comté (MRC), attestant que la municipalité ne s'oppose pas à la délivrance de l'autorisation.	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
2.5	La demande d'autorisation contient une copie dûment certifiée et signée de l'entente de cession des infrastructures liant le requérant à la municipalité ou aux futurs propriétaires lorsque les travaux seront achevés.	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
2.6	La demande d'autorisation contient une copie dûment certifiée de la résolution du conseil d'administration ou une lettre du propriétaire confirmant l'engagement de transmettre au ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, lorsque les travaux seront achevés, une attestation signée par un ingénieur quant à leur conformité avec l'autorisation accordée.	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

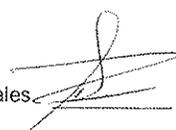
## 3 - Aspects liés aux sites des travaux

Zonage agricole		OUI	NON	S. O.
3.1	Le projet est situé dans une zone agricole au sens de la Loi sur la protection du territoire agricole.	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	3.1.1 Si oui, la demande d'autorisation contient l'accord de la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) pour réaliser le projet.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Présence de matières résiduelles et de terrains contaminés		OUI	NON	S. O.
3.2	La demande d'autorisation contient obligatoirement un rapport de caractérisation phase I (voir section 3.2 du <i>Guide</i> ) fait par un professionnel compétent en la matière et élaboré selon les directives données dans le <i>Guide de caractérisation des terrains</i> publié par le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs.	<input checked="" type="checkbox"/>		
3.3	La caractérisation phase I indique si le sol où sont situés le projet ou les terrains desservis est susceptible d'avoir été contaminé. Si oui, il est nécessaire de spécifier le lieu : 3.3.1 Projet (infrastructures) <input checked="" type="checkbox"/> 3.3.2 Terrains desservis <input checked="" type="checkbox"/> Sinon, passer à la section 3.9	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
3.4	La demande d'autorisation contient un rapport de caractérisation phase II élaboré selon les directives données dans le <i>Guide de caractérisation des terrains</i> publié par le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, à la suite des recommandations de la phase I.	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
3.5	La demande d'autorisation contient un rapport de caractérisation phase III élaborée selon les directives données dans le <i>Guide de caractérisation des terrains</i> publié par le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, à la suite des recommandations de la phase II.	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>



<p><b>3.6</b> Le projet ou les terrains desservis présentent actuellement un niveau de contamination.</p> <p><b>3.6.1</b> Projet (infrastructures) : inférieur à A <input checked="" type="checkbox"/> plage A-B <input checked="" type="checkbox"/> plage B-C <input checked="" type="checkbox"/> supérieur à C <input type="checkbox"/> supérieur à l'annexe 1 du RESC* <input type="checkbox"/></p> <p><b>3.6.2</b> Terrains desservis : inférieur à A <input checked="" type="checkbox"/> plage A-B <input checked="" type="checkbox"/> plage B-C <input checked="" type="checkbox"/> supérieur à C <input checked="" type="checkbox"/> supérieur à l'annexe 1 du RESC* <input type="checkbox"/></p> <p><i>*Règlement sur l'enfouissement des sols contaminés</i></p>			
<p><b>3.7</b> Le projet ou les terrains desservis sont réhabilités selon la Politique de protection des sols et de réhabilitation des terrains contaminés, publiée par le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs (dernière version disponible) pour s'assurer que le niveau de contamination est compatible avec l'usage du terrain. <b>Si oui</b>, il est nécessaire de spécifier le lieu :</p> <p><b>3.7.1</b> Projet (infrastructures) <input checked="" type="checkbox"/></p> <p><b>3.7.2</b> Terrains desservis <input checked="" type="checkbox"/></p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
<p><b>3.8</b> Le projet ou les terrains desservis sont assujettis à la section IV.2.1 de la LQE et au Règlement sur la protection et la réhabilitation des terrains.</p> <p>Si oui, il est nécessaire de spécifier le lieu et de joindre une copie des documents requis (avis de contamination, et s'il y a lieu un avis de restriction d'utilisation) ou de confirmer, le cas échéant, l'engagement de fournir ces avis au ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs avant le début des travaux.</p> <p><b>3.8.1</b> Projet (infrastructures) <input checked="" type="checkbox"/> Avis de contamination <input checked="" type="checkbox"/> Avis de restriction d'utilisation <input type="checkbox"/></p> <p><b>3.8.2</b> Terrains desservis <input checked="" type="checkbox"/> Avis de contamination <input checked="" type="checkbox"/> Avis de restriction d'utilisation <input type="checkbox"/></p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
<p><b>3.9</b> Le projet ou les terrains desservis sont situés sur un ancien lieu d'élimination de matières résiduelles, tel qu'il est défini dans l'article 65 de la LQE et le <i>Guide relatif à la construction sur un lieu d'élimination désaffecté</i>.</p> <p><b>Si oui</b>, il est nécessaire de spécifier le lieu :</p> <p><b>3.9.1</b> Projet (infrastructures) <input type="checkbox"/></p> <p><b>3.9.2</b> Terrains desservis <input type="checkbox"/></p> <p><b>3.9.3</b> La demande de permission ou une copie de la permission accordée en vertu de l'article 65 de la LQE est annexée au formulaire.</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
<p><b>3.10</b> Le projet ou les terrains desservis sont situés sur un lieu adjacent à un ancien lieu d'élimination de matières résiduelles, tel que décrit dans le <i>Guide relatif à la construction sur un lieu d'élimination désaffecté</i>.</p> <p><b>Si oui</b>, il est nécessaire de spécifier le lieu :</p> <p><b>3.10.1</b> Projet (infrastructures) <input type="checkbox"/></p> <p><b>3.10.2</b> Terrains desservis <input type="checkbox"/></p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
<p><b>Note</b> Si une réponse à au moins une des questions ci-dessus (sections 3.3 à 3.10) est affirmative ou nécessite des précisions, la direction régionale du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs visée peut demander des renseignements complémentaires.</p>			

Matériaux d'excavation en surplus		OUI	NON	S. O.
3.11	Le document technique contient la description des dispositions relatives à la gestion des matériaux d'excavation en surplus qui seront acheminés à des endroits dûment autorisés par les réglementations provinciales et municipales ainsi que la grille intérimaire de gestion des sols contaminés excavés présentée dans la Politique de protection des sols et de réhabilitation des terrains contaminés; ces documents sont inclus dans le devis. Ce dernier contient aussi les mesures prévues pour intercepter les sédiments des eaux de ruissellement du chantier, si applicable.	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Lac, cours d'eau, marais, marécage, étang, tourbière, rive et plaine inondable		OUI	NON	S. O.
3.12	La demande contient un plan fait par une personne compétente en la matière dans lequel figurent les limites des lots et des bâtiments, la ligne naturelle des hautes eaux, les lignes d'inondation de récurrence 20 ans et 100 ans (si elles sont disponibles), la limite de la rive, les limites du marais, du marécage ou de la tourbière et, s'il y a lieu, la ligne des hautes eaux printanières moyennes.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
3.13	Le projet ou les terrains desservis touchent au littoral, à la rive, à la plaine inondable d'un lac ou d'un cours d'eau, tels qu'ils sont définis dans la Politique de protection des rives, du littoral et des plaines inondables, ou à un marais, à un marécage, à un étang ou à une tourbière (Il faut voir les cartes disponibles dans les municipalités et au MRNF et faire des inventaires de terrain.)	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	<b>3.13.1 Si oui</b> , une demande d'information préalable a été transmise à la direction régionale du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs visée afin de déterminer si le projet ou les terrains desservis sont assujettis à l'article 22 de la LQE, et s'ils sont situés dans un habitat faunique, assujettis à l'article 128.6 de la Loi sur la conservation et la mise en valeur de la faune du ministère des Ressources naturelles et de la Faune. <b>Si le projet ou les terrains desservis sont assujettis à l'article 22 de la LQE, le requérant doit joindre une demande de certificat d'autorisation ou une copie du certificat d'autorisation délivré.</b>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
	<b>3.13.2 Si oui, mais que le projet ou les terrains desservis ne sont pas assujettis à l'article 22 de la LQE, le document technique contient :</b>			
	a) l'étude environnementale requise par le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs;	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
	b) la méthode de travail retenue (matériaux, équipements et machinerie utilisés, étapes de réalisation) ou les clauses environnementales à respecter qui seront incluses dans le devis;	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
	c) la confirmation que les travaux seront exécutés à l'intérieur de la période prescrite par le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
3.14	Le projet ou les terrains desservis touchent à la bande riveraine, telle qu'elle est définie dans la Politique de protection des rives, du littoral et des plaines inondables, ou à un marais, à un marécage, à un étang ou à une tourbière.	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	<b>3.14.1 Si oui</b> , le document technique contient la description de la méthode de travail retenue (matériaux, équipements et machinerie utilisés, étapes de réalisation) ou la confirmation que l'entrepreneur s'engage à employer une méthode de travail conforme aux documents spécifiés dans le <i>Guide environnemental des travaux en milieux aquatiques dans les projets d'assainissement et d'infrastructures</i> pour stabiliser et renaturaliser la rive. Cette méthode sera inscrite dans le devis.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
3.15	Le projet ou les terrains desservis sont situés dans une zone inondable de grand courant (récurrence 0-20 ans), telle qu'elle est définie dans la Politique de protection des rives, du littoral et des plaines inondables.	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	<b>3.15.1 Si oui</b> , la demande d'autorisation contient une copie dûment certifiée et signée par le greffier ou le secrétaire-trésorier de la résolution du conseil municipal, dans laquelle il est mentionné que, dans la zone 0-20 ans, seuls les établissements existants et légalement établis seront desservis par les ouvrages d'aqueduc et d'égout projetés.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>



3.16	Le projet comporte des travaux qui sont ou seront assujettis au Règlement sur l'évaluation et l'examen des impacts sur l'environnement (ex. : travaux en deçà de la ligne des hautes eaux printanières moyennes, sur une distance de 300 mètres ou plus, ou qui recouvrent une superficie de 5 000 mètres carrés ou plus ou bien une construction à terme d'une rue de 35 mètres de largeur moyenne d'emprise ou à quatre voies sur plus d'un kilomètre).  <b>Si oui, il est nécessaire de</b> consulter au préalable la direction régionale du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs pour connaître la procédure à suivre.	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
3.17	Le projet comporte une occupation du lit d'un plan d'eau (par exemple : un remblai placé sur le domaine hydrique de l'État, une prise d'eau ou un émissaire sanitaire ou pluvial).  3.17.1 Si oui, la demande contient l'engagement du propriétaire riverain à obtenir le document légal requis auprès de la Direction de la gestion du domaine hydrique de l'État (Centre d'expertise hydrique) pour régulariser l'occupation du plan d'eau.	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
<b>Habitats fauniques et floristiques, espèces menacées ou vulnérables et aires protégées</b>		<b>OUI</b>	<b>NON</b>	<b>S. O.</b>
3.18	Le projet est susceptible de porter atteinte à un habitat faunique ou floristique ou à une espèce <b>désignée</b> menacée ou vulnérable tels qu'ils sont décrits dans le Règlement sur les espèces fauniques menacées ou vulnérables ou le Règlement sur les espèces floristiques menacées ou vulnérables et leurs habitats.  3.18.1 <b>Si oui</b> , le projet ne peut nuire à un habitat faunique ou floristique ni à une espèce faunique. Un rapport d'évaluation et un plan de localisation de l'espèce ou de l'habitat faits par <b>une personne compétente en la matière</b> sont inclus dans le document technique. Un plan de protection est aussi intégré au devis.  3.18.2 <b>Sinon, le projet contient une description du terrain ou un inventaire faunique et floristique faits au moment propice à l'identification, soit au printemps ou à l'automne et par une personne compétente en la matière.</b>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
		<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
3.19	Le projet est susceptible de porter atteinte à une espèce faunique ou floristique <b>susceptible</b> d'être désignée menacée ou vulnérable.  3.19.1 <b>Si oui</b> , le document technique contient un rapport d'évaluation d'une <b>personne compétente en la matière</b> , l'inventaire et la localisation des espèces visées de même que la liste des actions qui seront prises pour assurer leur protection. Ces documents feront aussi partie intégrante du devis.  3.19.2 <b>Sinon, le projet contient une description du terrain ou un inventaire faunique ou floristique faits au moment propice à l'identification, soit au printemps ou à l'automne et par une personne compétente en la matière.</b>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
		<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
3.20	Le projet est susceptible de porter atteinte à une aire protégée au sens de la Loi sur la conservation du patrimoine naturel.  3.20.1 <b>Si oui</b> , une autorisation de travailler à l'intérieur de l'aire protégée, signée par la personne qui la gère, est annexée à la demande d'autorisation.	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
<b>Localisation du projet et des terrains desservis</b>		<b>OUI</b>	<b>NON</b>	<b>S. O.</b>
3.21	Des activités de dynamitage, d'exploitation de carrière ou de sablière, d'enfouissement de matières résiduelles, d'enfouissement de matières résiduelles dangereuses ou d'enfouissement de sols contaminés ont lieu dans un rayon de 1 000 mètres du projet ou des terrains desservis.  3.21.1 <b>Si oui</b> , les normes de localisation stipulées dans les règlements et les directives visant ces activités sont respectées.  3.21.2 Si ces normes ne sont pas respectées, des mesures de protection et leurs justifications sont présentées dans le document technique.	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
		<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
		<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
<b>Territoire d'un parc régional ou cours d'eau relevant de la compétence d'une municipalité régionale de comté (MRC)</b>		<b>OUI</b>	<b>NON</b>	<b>S. O.</b>
3.22	Le projet concerne le territoire d'un parc régional ou un cours d'eau relevant de la compétence d'une MRC.  3.22.1 Si oui, la demande d'autorisation contient un certificat du secrétaire-trésorier de la MRC concernée sur la conformité de la réalisation du projet avec la réglementation municipale régionale applicable et attestant que la MRC ne s'oppose pas à la délivrance de l'autorisation.	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>

## 4 - Aqueduc

Travaux généraux		OUI	NON	S. O.
4.1	Les ouvrages d'aqueduc décrits dans les plans et devis sont conformes à la directive 001 et seront effectués selon le devis normalisé NQ 1809-300/2004. <b>Si le projet comprend des clauses techniques particulières différentes du devis normalisé NQ 1809-300/2004 ou de la directive, l'ingénieur mandaté doit fournir des justifications.</b>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
4.2	Les ouvrages d'aqueduc projetés permettront d'alimenter en eau les usagers actuels et proposés et à en distribuer en quantité suffisante, dans le respect des conditions énumérées ci-après. 4.2.1 Respect des critères de pression minimale (article 5.4.4 de la directive 001) <input checked="" type="checkbox"/> 4.2.2 Respect des critères de diamètres minimaux (article 5.4.5 2 de la directive 001) <input checked="" type="checkbox"/> 4.2.3 Respect des critères de protection contre l'incendie (article 5.4.6 de la directive 001 portant sur les réseaux avec protection d'incendie) <input checked="" type="checkbox"/> 4.2.4 Capacité nominale de la station 2 081 976,00 m <sup>3</sup> /j 4.2.5 Débit journalier maximal des deux dernières années : 1 748 860,00 m <sup>3</sup> /j	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
4.3	Les ouvrages d'aqueduc projetés desserviront un lotissement à usage d'habitation sans service d'égout communautaire. 4.3.1 <b>Si oui</b> , le document technique contient une évaluation favorable des conditions d'implantation des équipements de traitement des eaux usées signée par un ingénieur et conforme au Règlement sur l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées (Q-2, r.8).	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Prise d'eau		OUI	NON	S. O.
4.4	Le document technique contient le rapport de l'ingénieur mandaté ainsi que les plans et devis préparés selon les consignes données dans le document intitulé <i>Contenu des demandes d'autorisation des installations de production d'eau potable</i> publié par le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
4.5	Le document technique contient une évaluation favorable des conséquences du prélèvement d'eau faite par des personnes compétentes en la matière en ce qui regarde les aspects hydriques, fauniques, récréo-touristiques et tout autre usage.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
4.6	Le projet comporte le captage d'eau souterraine d'une capacité supérieure à 75 m <sup>3</sup> /jour ou dont l'eau est destinée à alimenter plus de 20 personnes.	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	4.6.1 Si oui, les documents, renseignements et rapports requis pour obtenir une autorisation en vertu de l'article 31 du RCES ont été fournis au ministère.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Traitement de l'eau potable		OUI	NON	S. O.
4.7	Le document technique contient le rapport de l'ingénieur mandaté ainsi que les plans et devis préparés selon les consignes données dans le document intitulé <i>Contenu des demandes d'autorisation des installations de production d'eau potable</i> publié par le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
4.8	Le document technique contient une description du mode de gestion des eaux usées provenant du lavage des filtres et des boues issues de la décantation.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
4.9	Les eaux usées provenant du lavage des filtres et les boues issues de la décantation seront traitées sur place. 4.9.1 <b>Si oui</b> , le document technique contient la demande d'information préalablement faite à la Direction régionale du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs afin de déterminer les critères de rejet de l'effluent du système de traitement.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>

	4.9.2 Le document technique contient le rapport de l'ingénieur mandaté ainsi que les plans et devis du système de traitement des eaux résiduaires décrit dans le <i>Guide de conception des installations de production d'eau potable</i> publié par le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
4.10	Les eaux usées provenant du lavage des filtres et les boues issues de la décantation seront acheminées vers un réseau d'égout sanitaire.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
	4.10.1 Si oui, les impacts des rejets de lavage des filtres et ceux des boues issues de la décantation sur les ouvrages d'assainissement sont évalués dans le chapitre 6 du formulaire.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>

## 5 - Égout pluvial

		OUI	NON	S. O.
5.1	Les ouvrages d'égouts pluviaux décrits dans les plans et devis sont conformes à la directive 004 et seront effectués selon le devis normalisé NQ 1809-300/2004. <b>Si le projet comprend des clauses techniques particulières différentes du devis normalisé NQ 1809-300/2004 ou de la directive, l'ingénieur mandaté doit fournir des justifications.</b>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
5.2	Les eaux acheminées par les ouvrages d'égouts pluviaux projetés sont rejetées dans un égout unitaire. <b>5.2.1 Si oui</b> , le document technique contient les justifications nécessaires, notamment une analyse technique sur le débordement (voir la section 6.12 du formulaire).	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
5.3	L'ajout d'un débit d'eaux pluviales causera des problèmes d'inondation des terrains ou des bâtiments en aval ou des problèmes d'érosion des rives ou du littoral du cours d'eau récepteur. <b>5.3.1 Si oui</b> , le document technique contient le nom du cours d'eau, la description de la situation actuelle, les données et l'analyse des impacts sur les terrains et les bâtiments ou sur le cours d'eau récepteur, les différents scénarios ébauchés pour minimiser les impacts, la solution retenue et les raisons qui la justifient.	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
5.4	Le projet comporte un nouvel émissaire pluvial. <b>Si oui</b> , il est nécessaire de voir les sections 3.11 à 3.15 (Lac, cours d'eau, marais, marécage, étang, tourbière, rive et plaine inondable).	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>



## 6 - Égout domestique ou unitaire

Aspects généraux		OUI	NON	S. O.
6.1	Les ouvrages d'égout domestique ou sanitaire décrits dans les plans et devis sont conformes à la directive 004 et seront effectués selon le devis normalisé NQ 1809-300/2004. <b>Si le projet comprend des clauses techniques particulières différentes du devis normalisé NQ 1809-300/2004 ou de la directive, l'ingénieur mandaté doit fournir des justifications.</b>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
6.2	Le projet comporte un ou des raccordements volontaires d'eaux parasites à l'égout domestique ou unitaire, tels qu'un drain de fondation ou un drain de toit, ou d'eaux de refroidissement. <b>6.2.1 Si oui</b> , le document technique contient une description de ces raccordements et les justifications nécessaires.	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>
6.3	Le projet comporte uniquement le remplacement de conduites d'égout domestique ou unitaire sans changer la capacité d'écoulement et sans ajouter de débit ni de charges d'eaux usées. <b>Si oui</b> , il faut cocher S. O. dans les cases des sections 6.4 à 6.13.	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
6.4	Le projet comporte la réfection avec ajout de la capacité de conduites d'égout unitaire ou le prolongement de celles-ci. <b>6.4.1 Si oui</b> , le document technique contient les justifications nécessaires (sections 6.10 à 6.15 concernant le respect des exigences de rejet).	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>
6.5	Le projet comporte la modification des équipements de traitement des eaux usées. <b>6.5.1 Si oui</b> , le document technique contient les sections qui, dans le <i>Formulaire de présentation des demandes d'autorisation pour les projets de traitement des eaux usées d'origine domestique</i> , s'appliquent au projet.	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>
6.6	Le projet comporte l'ajout de débit ou de charges d'eaux usées.	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
<p><b>Si oui</b>, il est nécessaire d'indiquer les valeurs caractéristiques suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Nombre d'unités d'habitation : 1 836 unités</li> <li>• Débit moyen d'eaux usées ajouté : <math>Q_{\text{moy}} : 2\,013,10 \text{ m}^3/\text{d}</math></li> <li>• Débit maximal horaire d'eaux usées ajouté : <math>Q_{\text{max}} : 2\,516,60 \text{ m}^3/\text{h}</math></li> <li>• Charges moyennes d'eaux usées ajoutées : <math>\text{DBO}_5 : 301,97 \text{ kg/d}</math>    <math>\text{MES} : 362,36 \text{ kg/d}</math>  <math>P_{\text{tot}} : 12,08 \text{ kg/d}</math>    <math>\text{NTK} : 60,39 \text{ kg/d}</math></li> </ul>				
Schéma d'écoulement		OUI	NON	S. O.
6.7	Le document technique contient le schéma d'écoulement à jour jusqu'à la station d'épuration, incluant les postes de pompage et les ouvrages projetés.	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
6.8	Les eaux usées transiteront par au moins un poste de pompage ou un ouvrage de surverse avant la station d'épuration. <b>6.8.1 Si oui</b> , les travaux exécutés aux postes de pompage ou aux ouvrages de surverse seront exécutés dans le respect des exigences de rejet actuel et de l'ajout du débit et des charges, le cas échéant. <b>6.8.2</b> Si les exigences de rejet ne sont pas respectées, le document technique contient l'analyse de la situation, les impacts du non-respect de celles-ci ainsi que les mesures prises pour corriger la situation.	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>
6.9	Le projet comporte au moins un nouveau poste de pompage. <b>6.9.1 Si oui</b> , le document technique contient la fiche technique et le plan de chaque nouveau poste de pompage.	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>
6.10	Le projet comporte au moins un nouvel ouvrage de surverse. <b>6.10.1 Si oui</b> , le document technique contient la fiche descriptive de chaque nouveau trop-plein ainsi que des précisions sur les exigences de rejet à respecter quant aux nouveaux trop-pleins : <b>« aucun débordement, sauf urgence ».</b>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>

	6.10.2 Si la précision « <b>aucun débordement, sauf urgence</b> » n'accompagne pas les exigences de rejet des nouveaux trop-pleins, c'est parce que la direction régionale visée les a fixées après avoir reçu une demande à cet effet et que le document technique contient la confirmation de l'engagement du requérant de les respecter et de fournir un rapport de suivi selon les modalités définies par le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
<b>Respect des exigences de rejet</b>		<b>OUI</b>	<b>NON</b>	<b>S. O.</b>
6.11	Le programme de suivi des ouvrages de surverse et de la station d'épuration a été appliqué au cours des deux dernières années par la municipalité.	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
6.12	Le document technique contient les tableaux synthèses concernant :  6.12.1 Les <b>résultats de suivi</b> des ouvrages de surverse pour tous les équipements le long du schéma d'écoulement et de la station d'épuration des deux dernières années au moins; 6.12.2 Le respect des exigences de rejet fixées par le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs pour les ouvrages de surverse et la station d'épuration. 6.12.3 Si les exigences de rejet ne sont pas respectées, le requérant ou la ville décrit dans le document technique les travaux qu'il s'engage à exécuter, les échéanciers à rencontrer, dont celui de la présentation , s'il y a lieu, de la demande d'autorisation pour procéder à l'exécution de ces travaux.	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
6.13	Le projet comporte l'ajout d'un débit supérieur à 5 % de la capacité du premier ouvrage de surverse en aval du point de raccordement ou encore l'ajout d'une charge supérieure à 5 % de la capacité de la station d'épuration.  6.13.1 Si oui, la demande d'autorisation doit contenir les vérifications démontrant qu'une fois le projet réalisé les exigences de rejet des ouvrages de surverse et de la station d'épuration seront toujours respectées.	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
6.14	S'il y a de nouvelles exigences de rejet, le document technique contient la copie certifiée par le greffier ou le secrétaire-trésorier de la municipalité ou le titulaire habilité de l'arrondissement de la résolution du conseil municipal et, si les ouvrages restent privés, la copie certifiée par le conseil d'administration ou une lettre du requérant unique dans laquelle le requérant s'engage à :  6.14.1 respecter les exigences de rejet; 6.14.2 mettre en œuvre le programme de suivi; 6.14.3 transmettre les résultats du programme de suivi au ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs ou au ministère des Affaires municipales et des Régions.	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
6.15	Le projet permet de maintenir les exigences de rejet pour tous les ouvrages de surverse et pour la station d'épuration à l'aval.	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>



## 7 - Plans et devis

		OUI	NON	S. O.
7.1	Le document technique contient tous les plans pliés et devis nécessaires à la réalisation du projet qui sont <b>signés et scellés</b> par un ingénieur.	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
<p><i>Liste des numéros des plans et devis du projet, y compris la date de la dernière révision, s'il y a lieu, de chacun de ces documents.</i></p>				
1.	Plan directeur - État des lieux N° EX-01 Émis pour approbation au MDDEP le 14 mars 2007			
2.	Plan directeur d'aqueduc N° AQ-01 Émis pour approbation au MDDEP le 14 mars 2007			
3.	Plan directeur d'égout N° EG-01 Émis pour approbation au MDDEP le 14 mars 2007			
4.	Phase 1 / Remplacement de l'égout combiné et de la conduite d'eau Rue Contrecoeur de 12+70 à 14+70 N° 01 de 05 Émis pour approbation au MDDEP le 14 mars 2007			
5.	Phase 1 / Égout combiné et conduites d'eau Boulevard Contrecoeur de 12+70 à 14+70 N° 02 de 05 Émis pour approbation au MDDEP le 14 mars 2007			
6.	Phase 1 / Égout combiné et conduites d'eau Rue de Grosbois de 0+00 à 2+10 N° 03 de 05 Émis pour approbation au MDDEP le 14 mars 2007			
7.	Phase 1 / Égout combiné et conduites d'eau Rue "B" de 0+00 à 2+55 N° 04 de 05 Émis pour approbation au MDDEP le 14 mars 2007			
8.	Phase 1 / Égout combiné et conduites d'eau Rue "A" de 0+00 à 1+070 N° 05 de 05 Émis pour approbation au MDDEP le 14 mars 2007			
9.	Phase 1 / Structure de chute et d'inspection Rue Contrecoeur et rue de Teck N° STC-01 de 01 Émis pour approbation au MDDEP le 14 mars 2007			

## 8 - Autres renseignements

		OUI	NON	S. O.
8.1	La demande d'autorisation contient tous les documents complémentaires requis et la liste de ceux-ci, y compris la date de la dernière révision, s'il y a lieu, de chacun.	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
<b>Liste des documents complémentaires</b>  Voir rapport technique				
<b>Renseignements supplémentaires</b>				

## 9 - Signature de l'ingénieur

*Je déclare que les renseignements et les confirmations fournis dans ce formulaire sont complets et exacts.*

Prénom et nom : René Seguin

Date : 2007-03-14

Signature : 

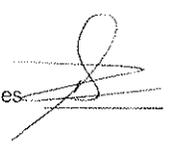
**N. B. – Le signataire doit apposer ses initiales au bas de chacune des pages du formulaire.**



## 10 - Recommandations

Espace réservé à l'usage du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs

Empty rectangular box for recommendations.



**RÉSOLUTION AUTORISANT  
LE SIGNATAIRE**

Le 1<sup>er</sup> février 2007

**Ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs**  
5199, Sherbrooke Est  
Bureau 3860  
Montréal (Québec)  
H1T 3X9

Mesdames, Messieurs,

La présente est pour autoriser le **Groupe Séguin Expert-Conseils Inc.**, à représenter la Société d'habitation et de développement de Montréal auprès du Ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs dans le cadre du projet de mise en valeur du site Contrecoeur.

Ce mandat confié au Groupe Séguin concerne toutes les activités nécessaires à l'obtention des autorisations requises par le Ministère pour la mise en valeur du site.

La Société d'habitation et de développement de Montréal (SHDM) est un organisme paramunicipal qui réalise, pour le compte de la Ville de Montréal, des projets de développement immobilier structurants dans le domaine résidentiel.

Veuillez agréer l'expression de nos sentiments les meilleurs,

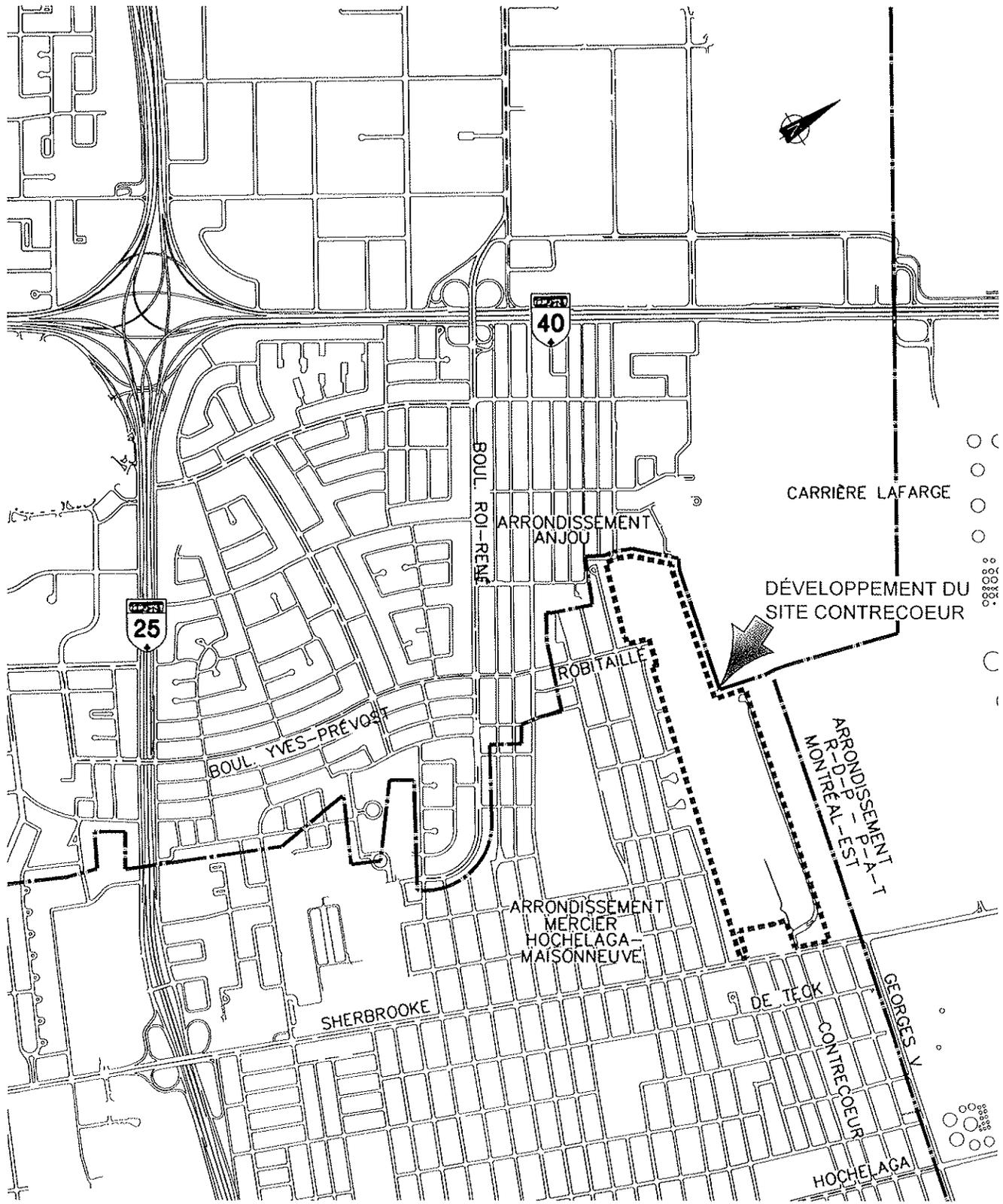


**Jean-François Bertrand**  
Directeur général adjoint  
Société d'habitation et de développement de Montréal

JFB/cg

**PLAN DE LOCALISATION  
(1:20 000)**

13 MARS 2007 - 18:34 R:\Tech\3400\CIVIL\MDEP\14-03-2007\3400-LOC-01.dwg



**Le Groupe Séguin Experts-Conseils inc.**  
 13 200, boul. Métropolitain Est, Montréal, (Québec) H1A 5K8  
 T (514) 642-8422 F (514) 642-4912  
 www.groupesequin.com

Préparé par  
I. THIBAUT ing. jr.  
 Dessiné par  
M. GUILMETTE techn.  
 Approuvé par  
R. SÉGUIN ing.

Émis le  
14-03-2007  
 Échelle  
1:20 000

Titre  
**LOCALISATION DU PROJET**  
**DÉVELOPPEMENT DU SITE**  
**CONTRECOEUR S.H.D.M.**

No	Description	Dossier No
		GM-3400
		Dessin No
		LOC-01

**NUMÉROS DE LOTS  
DU SITE CONTRECOEUR**

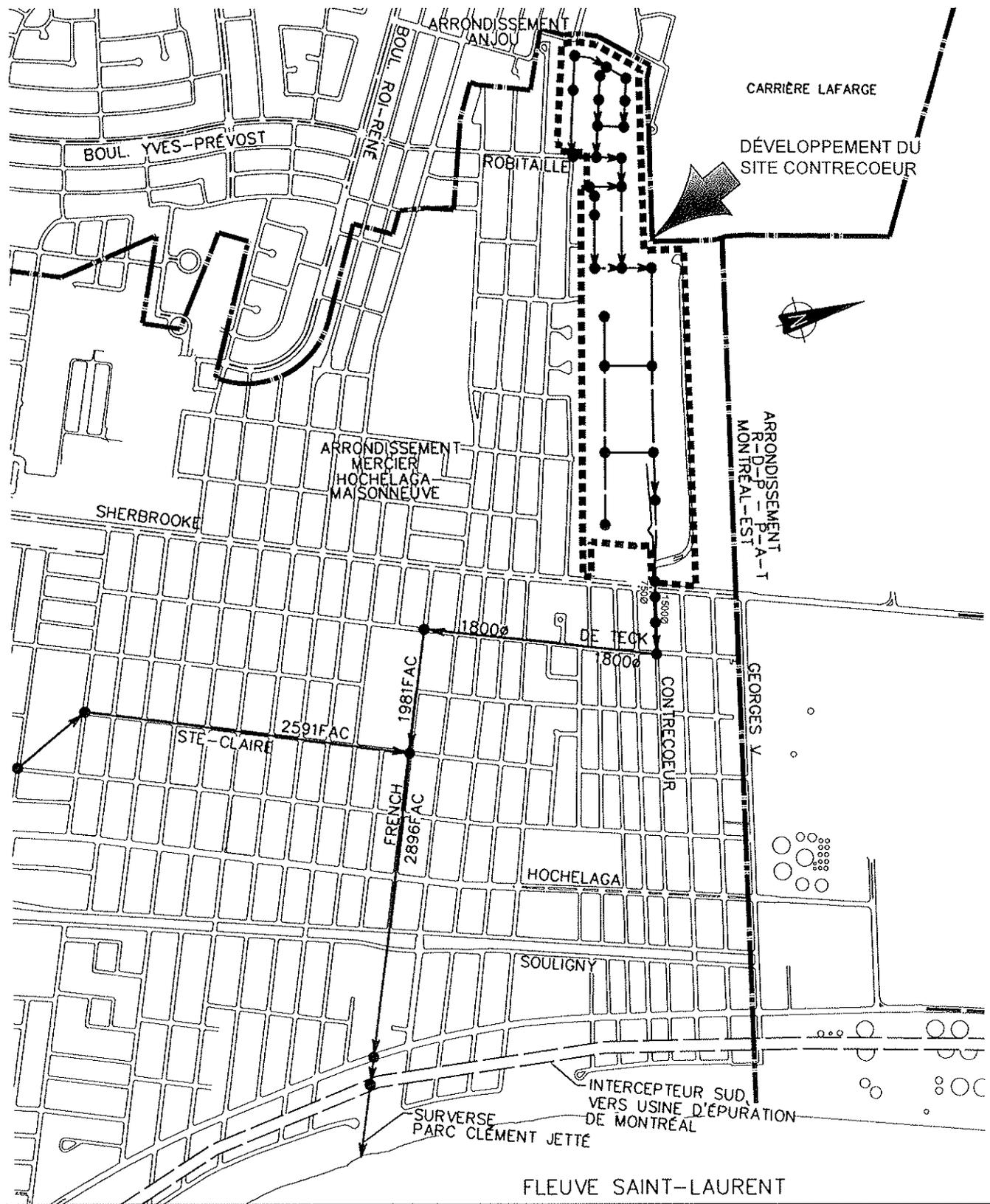
**Numéros de lots\* - Développement du site Contrecoeur**

1293964	1293471	1293588	1293650	1293857	1293984	1294066	1294108	1294418	1294745
1290038	1293473	1293589	1293651	1293858	1293985	1294068	1294109	1294466	1294758
1290487	1293486	1293591	1293656	1293874	1293993	1294069	1294110	1294586	1294759
1293050	1293498	1293593	1293742	1293878	1293994	1294070	1294111	1294587	1294772
1293346	1293499	1293599	1293743	1293880	1294004	1294071	1294112	1294588	1294773
1293348	1293506	1293607	1293748	1293886	1294005	1294076	1294113	1294642	1294779
1293349	1293512	1293608	1293749	1293901	1294006	1294086	1294119	1294643	1294780
1293403	1293513	1293612	1293763	1293903	1294008	1294088	1294122	1294649	1294785
1293405	1293525	1293617	1293765	1293917	1294009	1294089	1294123	1294650	1294786
1293406	1293526	1293618	1293780	1293918	1294010	1294090	1294125	1294655	1294803
1293407	1293538	1293633	1293787	1293925	1294015	1294091	1294126	1294690	1294804
1293408	1293539	1293634	1293792	1293926	1294016	1294092	1294127	1294696	1294819
1293415	1293544	1293636	1293810	1293931	1294022	1294093	1294128	1294701	1294820
1293418	1293549	1293637	1293811	1293932	1294023	1294100	1294130	1294702	1295171
1293419	1293566	1293639	1293827	1293948	1294039	1294102	1294136	1294717	1295172
1293420	1293576	1293640	1293833	1293949	1294056	1294103	1294293	1294732	1295173
1293453	1293577	1293641	1293834	1293965	1294057	1294104	1294298	1294733	1295174
1293454	1293582	1293642	1293840	1293971	1294062	1294105	1294296	1294738	1422885
1293459	1293583	1293643	1293841	1293976	1294063	1294106	1294299	1294739	1712381
1293460	1293587	1293644	1293855	1293977	1294064	1294107	1294300	1294744	

\* Cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal

**SCHÉMA D'ÉCOULEMENT**

> 13 MARS 2007 - 16:57 R:\Tech\3400\CIVIL\MDEP\14-03-2007\3400-SCHEMA-01.dwg



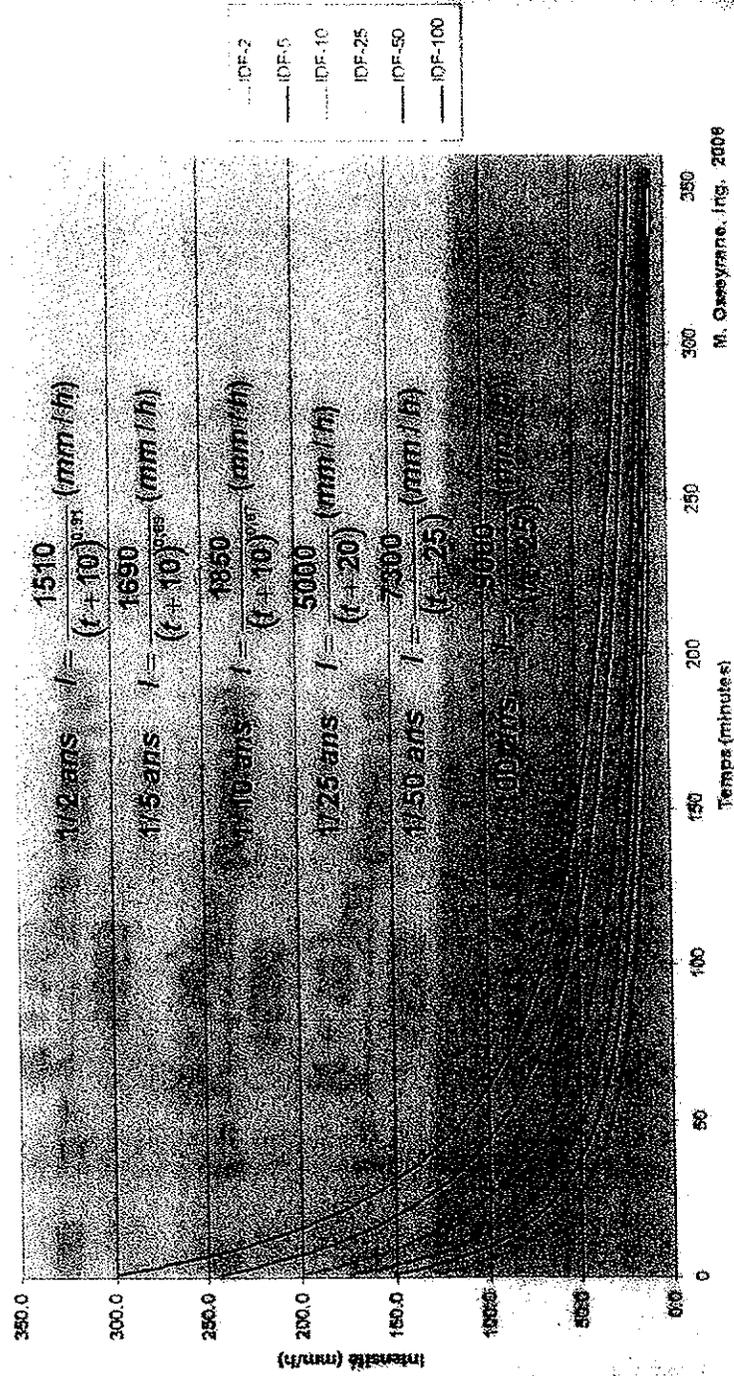
**Le Groupe Séguin Experts-Conseils inc.**  
 13 200, boul. Métropolitain Est, Montréal, (Québec) H1A 5K8  
 T (514) 642-8422 F (514) 642-4912  
 www.groupeseguinc.com

Préparé par I. THIBAUT ing. jr.	Titre <b>SCHÉMA D'ÉCOULEMENT DEVELOPPEMENT DU SITE CONTRECOEUR S.H.D.M.</b>		
Dessiné par M. GUILMETTE techn.			
Approuvé par R. SÉGUIN ing.			
Émis le 14-03-2007	No	Description	Dossier No GM-3390
Échelle AUCUNE			Dessin No SCH-01

**COURBE  
INTENSITÉ-DURÉE-FRÉQUENCE (IDF)  
DE LA VILLE DE MONTRÉAL**

# Nouvelles courbes IDF pour la région de Montréal

Nouvelles courbes de pluie de la région de Montréal



Nouvelles courbes de pluie pour la région de Montréal

# Nouvelles courbes enveloppes pour la région de Montréal

$$1/2 \text{ ans} \quad I = \frac{1510}{(t + 10)^{0,91}} \quad (\text{mm} / \text{h})$$

$$1/5 \text{ ans} \quad I = \frac{1690}{(t + 10)^{0,89}} \quad (\text{mm} / \text{h})$$

$$1/10 \text{ ans} \quad I = \frac{1850}{(t + 10)^{0,87}} \quad (\text{mm} / \text{h})$$

$$1/25 \text{ ans} \quad I = \frac{5000}{(t + 20)} \quad (\text{mm} / \text{h})$$

$$1/50 \text{ ans} \quad I = \frac{7300}{(t + 25)} \quad (\text{mm} / \text{h})$$

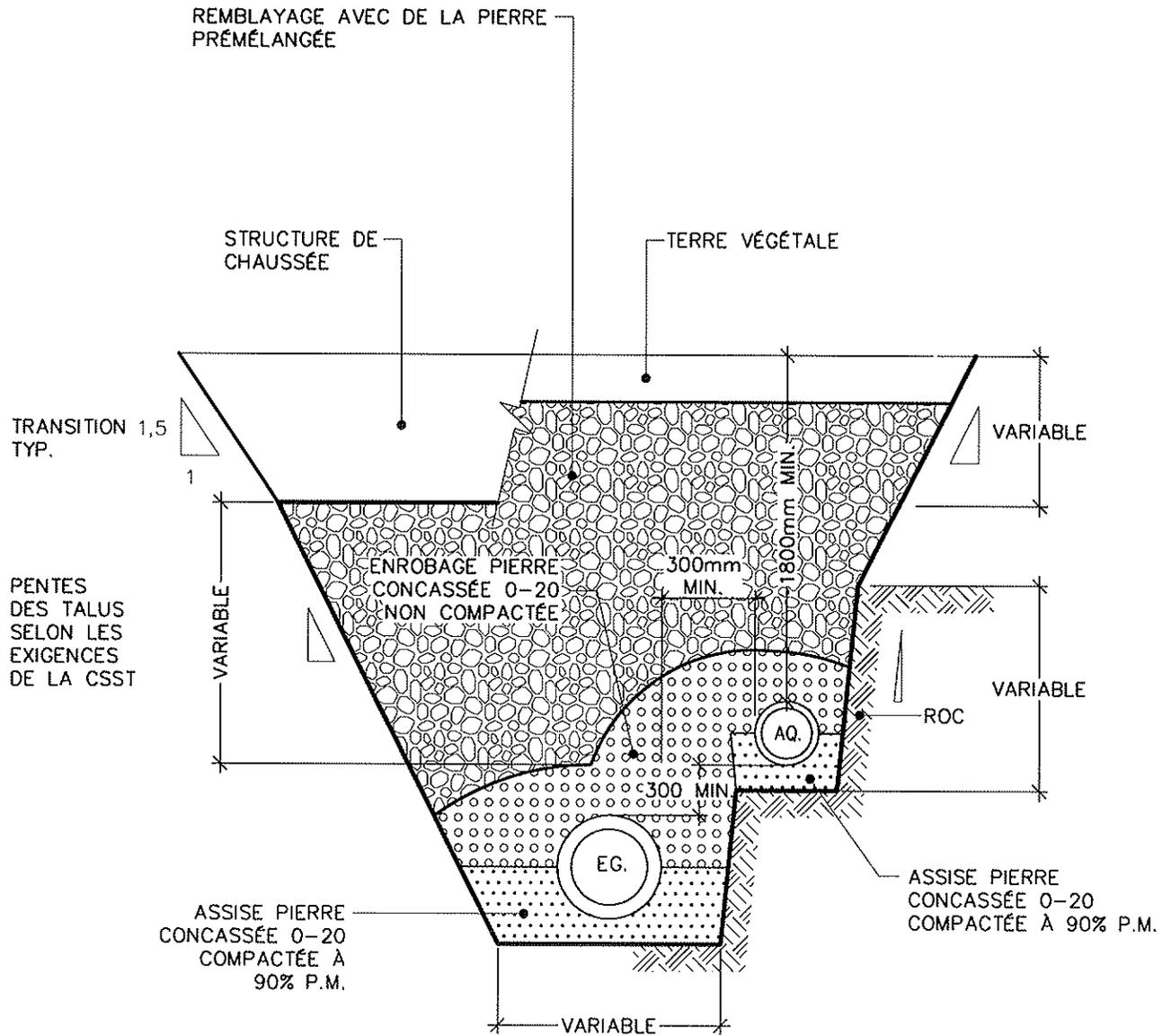
$$1/100 \text{ ans} \quad I = \frac{9000}{(t + 25)} \quad (\text{mm} / \text{h})$$

M. Osseyrane, ing. M.ing.

Mai 2006

**SECTION TYPE DE TRANCHÉE**

> 15 MARS 2007 - 08:17 R:\Projets\3400\MDDEP\2007-03-14\3400-TR01.dwg



ASSISE ET ENROBAGE CONFORMES AUX EXIGENCES DU CAHIER DES CHARGES AQUEDUC ET ÉGOUT



**Le Groupe Séguin Experts-Conseils inc.**  
 13 200, boul. Métropolitain Est, Montréal, (Québec) H1A 5K8  
 T (514) 642-8422 F (514) 642-4912  
 www.groupe-seguin.com

Préparé par I. THIBAUT ing. jr.	Titre  <b>AQUEDUC ET ÉGOUT SECTION TYPE DE TRANCÉE</b>		
Dessiné par M. DUFOUR tech.			
Approuvé par R.SÉGUIN ing.			
Émis le 14/03/2007	No	Description	Dossier No
Échelle AUCUNE			Dessin No TR-01

**ESTIMATION DU COÛT  
DES INFRASTRUCTURES D'ÉGOUT  
ET D'AQUEDUC DE LA PHASE 1**

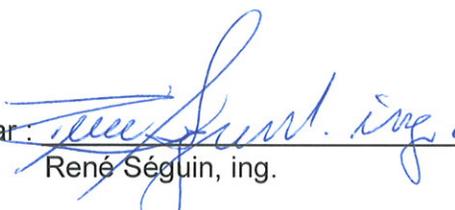
ESTIMATION PRÉLIMINAIRE DE LA CONSTRUCTION DES SERVICES  
D'ÉGOUT COMBINÉ ET DES CONDUITES D'EAU POUR LA PHASE I  
RUE CONTRECOEUR, BOULEVARD CONTRECOEUR, RUE DE GROSBOIS, RUE A ET RUE B

RÉSUMÉ DES ESTIMATIONS

RUE CONTRECOEUR	1 416 260,00 \$
BOULEVARD CONTRECOEUR	3 209 900,00 \$
RUE DE GROSBOIS	546 320,00 \$
RUE A	638 550,00 \$
RUE B	731 895,00 \$
<b>TOTAL</b>	<b>6 542 925,00 \$</b>

NOTE : LES TAXES APPLICABLES SONT INCLUSES

Préparé par :

  
René Séguin, ing.

Le Groupe Séguin  
experts-conseils inc.

RS/md

Émis le 14 mars 2007

**TRAVAUX PRÉREQUIS  
RECONSTRUCTION D'UN ÉGOUT COMBINÉ  
RUE CONTRECOEUR, ENTRE LES RUES DE TECK ET SHERBROOKE**

Description	Quantité probable	Prix unitaire	Montant
EXCAVATION D'EXPLORATION EN TRANCHÉE	50 M CU.	40,00 \$	2 000,00 \$
RECONSTRUCTION DE LA STRUCTURE DE CHUTE SUR LA RUE DE TECK	1 UNITÉ	60 000,00 \$	60 000,00 \$
EXCAVATION DANS LE ROC	3 000 M CU.	56,00 \$	168 000,00 \$
TUYAU DE BÉTON ARMÉ, 1500 MM, CLASSE IV, REMPLISSAGE EN PIERRE	200 MÈTRES	3 200,00 \$	640 000,00 \$
TUYAU DE BÉTON ARMÉ, 900 MM, CLASSE IV, REMPLISSAGE EN PIERRE	8 MÈTRES	2 000,00 \$	16 000,00 \$
TUYAU DE BÉTON ARMÉ, 450 MM, CLASSE IV, REMPLISSAGE EN PIERRE	3 MÈTRES	1 500,00 \$	4 500,00 \$
REGARD D'ÉGOUT TYPE MV-216-C	1 UNITÉ	8 800,00 \$	8 800,00 \$
REGARD D'ÉGOUT TYPE MV-216-E	3 UNITÉS	15 400,00 \$	46 200,00 \$
ÉGOUT EXISTANT À ABANDONNER		GLOBAL	8 000,00 \$
RACCORDEMENT DES DRAINS PRIVÉS ET PUISARDS DE RUE, 150 MM DE DIAMÈTRE, REMPLISSAGE EN PIERRE	24 UNITÉS	3 500,00 \$	84 000,00 \$
PROTECTION CONDUITE PRINCIPALE RUE SHERBROOKE, 750 MM DE DIAMÈTRE		GLOBAL	9 000,00 \$
<b>RÉPARATION DE LA CHAUSSÉE TEMPORAIRE</b>			
PRÉPARATION DU LIT	1 200 M CA.	17,00 \$	20 400,00 \$
PIERRE CONCASSÉE VM-2			
- 100 MM D'ÉPAISSEUR	300 TONNES	21,00 \$	6 300,00 \$
REVÊTEMENT BÉTON BITUMINEUX EB-14, 2A, PG58-28, 65 MM D'ÉPAISSEUR	1 200 M CA.	23,00 \$	27 600,00 \$

**TRAVAUX PRÉREQUIS  
RECONSTRUCTION D'UN ÉGOUT COMBINÉ  
RUE CONTRECOEUR, ENTRE LES RUES DE TECK ET SHERBROOKE**

Description	Quantité probable	Prix unitaire	Montant
RECONSTRUCTION DE LA CHAUSSÉE RUE CONTRECOEUR			
PRÉPARATION DU LIT	1 800 M CA.	17,00 \$	30 600,00 \$
FONDATION EN PIERRE VM-2, 2-5	1 000 TONNES	21,00 \$	21 000,00 \$
REVÊTEMENT BÉTON BITUMINEUX			
COUCHE DE BASE EB-14, 50 MM D'ÉPAISSEUR	1 800 M CA.	18,00 \$	32 400,00 \$
COUCHE DE SURFACE EB-10, 40 MM D'ÉPAISSEUR	1 800 M CA.	12,00 \$	21 600,00 \$
RÉPARATION INTERSECTION SHERBROOKE			
PRÉPARATION DU LIT	200 M CA.	17,00 \$	3 400,00 \$
FONDATION EN PIERRE	100 TONNES	21,00 \$	2 100,00 \$
DALLE DE BÉTON 250 MM D'ÉPAISSEUR	200 M CA.	196,00 \$	39 200,00 \$
REVÊTEMENT BÉTON BITUMINEUX			
COUCHE DE BASE EB-14, 50 MM D'ÉPAISSEUR	200 M CA.	18,00 \$	3 600,00 \$
COUCHE DE SURFACE EB-10C, 40 MM D'ÉPAISSEUR	200 M CA.	12,00 \$	2 400,00 \$
NIVELLEMENT DE SERVICES	10 UNITÉS	476,00 \$	<u>4 760,00 \$</u>
<b>TOTAL - RECONSTRUCTION D'UN ÉGOUT COMBINÉ RUE CONTRECOEUR, ENTRE LES RUES DE TECK ET SHERBROOKE</b>			<b>1 261 860,00 \$</b>

**TRAVAUX PRÉREQUIS  
RECONSTRUCTION DE L'AQUEDUC EXISTANT  
RUE CONTRECOEUR, ENTRE LES RUES DE TECK ET SHERBROOKE**

Description	Quantité probable	Prix unitaire	Montant
FOURNITURE, INSTALLATION ET OPÉRATION D'UN RÉSEAU D'AQUEDUC TEMPORAIRE		GLOBAL	25 000,00 \$
FOURNITURE ET POSE D'UNE CONDUITE DE TUYAUX EN FONTE DUCTILE À JOINT MÉCANIQUE DANS LA TRAVERSE D'ÉGOUT - 200 MM DE DIAMÈTRE	200 MÈTRES	490,00 \$	98 000,00 \$
CHAMBRE DE VANNE	2 UNITÉS	6 000,00 \$	12 000,00 \$
COUVERCLE ET CADRE DE CHAMBRE DE VANNE AJUSTABLES	4 UNITÉS	2 000,00 \$	8 000,00 \$
RACCORD À LA BORNE-FONTAINE	2 UNITÉS	3 000,00 \$	6 000,00 \$
SERVICE D'EAU À RACCORDER	18 UNITÉS	300,00 \$	<u>5 400,00 \$</u>
<b>TOTAL - RECONSTRUCTION DE L'AQUEDUC EXISTANT RUE CONTRECOEUR, ENTRE LES RUES DE TECK ET SHERBROOKE</b>			<b><u>154 400,00 \$</u></b>

RÉSUMÉ

TRAVAUX PRÉREQUIS

RUE CONTRECOEUR, ENTRE LES RUES DE TECK ET SHERBROOKE

RECONSTRUCTION D'UN ÉGOUT COMBINÉ	1 261 860,00 \$
RECONSTRUCTION DE L'AQUEDUC EXISTANT	<u>154 400,00 \$</u>
<b>TOTAL - RUE CONTRECOEUR, ENTRE LES RUES DE TECK ET SHERBROOKE</b>	<b><u>1 416 260,00 \$</u></b>

**RÉSEAU D'ÉGOUT COMBINÉ - BOULEVARD CONTRECOEUR**

Description	Quantité probable	Prix unitaire	Montant
EXCAVATION D'EXPLORATION EN TRANCHÉE	100 M CU.	40,00 \$	4 000,00 \$
EXCAVATION DANS LE ROC	12 000 M CA.	42,00 \$	504 000,00 \$
FOURNITURE ET POSE DE TUYAU EN BÉTON ARMÉ ÉTANCHE, CLASSE IV, Y COMPRIS L'EXCAVATION ET LE REMBLAYAGE EN PIERRE PRÉMÉLANGÉE			
- 1 200 MM DE DIAMÈTRE	570 MÈTRES	1 600,00 \$	912 000,00 \$
- 1 500 MM DE DIAMÈTRE	230 MÈTRES	1 950,00 \$	448 500,00 \$
REGARD D'ÉGOUT PRÉFABRIQUÉ CIRCULAIRE ÉTANCHE			
- M-216-D	6 UNITÉS	9 500,00 \$	57 000,00 \$
- M-216-E	3 UNITÉS	12 500,00 \$	37 500,00 \$
COUVERCLE ET CADRE DE REGARD AJUSTABLES	9 UNITÉS	2 000,00 \$	18 000,00 \$
PUISARD DE RUE AVEC TÊTE AJUSTABLE	27 UNITÉS	5 800,00 \$	156 600,00 \$
DRAINS PRIVÉS À CONSTRUIRE			
- CPV 150 MM DE DIAMÈTRE	120 MÈTRES	260,00 \$	31 200,00 \$
- CPV 300 MM DE DIAMÈTRE	200 MÈTRES	340,00 \$	68 000,00 \$
ÉGOUT À ABANDONNER		GLOBAL	7 000,00 \$
PIERRE CONCASSÉE POUR ROUTE TEMPORAIRE	1 500 TONNES	30,00 \$	<u>45 000,00 \$</u>
<b>TOTAL - RÉSEAU D'ÉGOUT COMBINÉ - BOULEVARD CONTRECOEUR</b>			<b><u>2 288 800,00 \$</u></b>

**RÉSEAU DE CONDUITE D'EAU SECONDAIRE - BOULEVARD CONTRECOEUR**

Description	Quantité probable	Prix unitaire	Montant
EXCAVATION D'EXPLORATION EN TRANCHÉE	100 M CA.	40,00 \$	4 000,00 \$
FOURNITURE ET POSE DE TUYAUX EN FONTE DUCTILE À JOINT MÉCANIQUE DANS LA TRANCHÉE D'ÉGOUT			
- 300 MM DE DIAMÈTRE	840 MÈTRES	720,00 \$	604 800,00 \$
CHAMBRE DE VANNE PRÉFABRIQUÉE			
- 300 MM DE DIAMÈTRE	7 UNITÉS	12 400,00 \$	86 800,00 \$
COUVERCLE ET CADRE DE CHAMBRE DE VANNE AJUSTABLES	7 UNITÉS	2 000,00 \$	14 000,00 \$
BORNE-FONTAINE	7 UNITÉS	9 500,00 \$	66 500,00 \$
SERVICE D'EAU À INSTALLER			
- 100 MM DE DIAMÈTRE	250 MÈTRES	380,00 \$	95 000,00 \$
VANNE D'ARRÊT ET BOÎTE DE VANNE	50 UNITÉS	1 000,00 \$	<u>50 000,00 \$</u>
<b>TOTAL - RÉSEAU DE CONDUITE D'EAU SECONDAIRE - BOULEVARD CONTRECOEUR</b>			<b><u>921 100,00 \$</u></b>

**RÉSUMÉ**

**BOULEVARD CONTRECOEUR**

RÉSEAU D'ÉGOUT COMBINÉ	2 288 800,00 \$
RÉSEAU DE CONDUITE D'EAU SECONDAIRE	<u>921 100,00 \$</u>
<b>TOTAL - BOULEVARD CONTRECOEUR</b>	<b><u>3 209 900,00 \$</u></b>

**ÉGOUT COMBINÉ - RUE DE GROSBOIS**

Description	Quantité probable	Prix unitaire	Montant
EXCAVATION D'EXPLORATION EN TRANCHÉE	50 M CU.	40,00 \$	2 000,00 \$
EXCAVATION DANS LE ROC	600 M CU.	42,00 \$	25 200,00 \$
FOURNITURE ET POSE DE TUYAU EN BÉTON ARMÉ ÉTANCHE, CLASSE IV, Y COMPRIS L'EXCAVATION ET LE REMBLAYAGE EN PIERRE PRÉMÉLANGÉE			
- 375 MM DE DIAMÈTRE	95 MÈTRES	460,00 \$	43 700,00 \$
- 450 MM DE DIAMÈTRE	68 MÈTRES	540,00 \$	36 720,00 \$
REGARD D'ÉGOUT PRÉFABRIQUÉ CIRCULAIRE ÉTANCHE			
- MV-216-B	5 UNITÉS	4 300,00 \$	21 500,00 \$
COUVERCLE ET CADRE DE REGARD AJUSTABLES	5 UNITÉS	2 000,00 \$	10 000,00 \$
PUISARD DE RUE AVEC TÊTE AJUSTABLE	6 UNITÉS	5 800,00 \$	34 800,00 \$
DRAINS PRIVÉS À CONSTRUIRE			
- CPV 150 MM DE DIAMÈTRE	60 MÈTRES	260,00 \$	15 600,00 \$
- CPV 300 MM DE DIAMÈTRE	60 MÈTRES	340,00 \$	20 400,00 \$
PIERRE CONCASSÉE POUR ROUTE TEMPORAIRE	500 TONNES	30,00 \$	<u>15 000,00 \$</u>
<b>TOTAL - ÉGOUT COMBINÉ - RUE DE GROSBOIS</b>			<b><u>224 920,00 \$</u></b>

**CONDUITE D'EAU SECONDAIRE - RUE DE GROSBOIS**

Description	Quantité probable	Prix unitaire	Montant
EXCAVATION D'EXPLORATION EN TRANCHÉE	50 M CU.	40,00 \$	2 000,00 \$
EXCAVATION DANS LE ROC	300 M CU.	42,00 \$	12 600,00 \$
FOURNITURE ET POSE D'UNE CONDUITE D'EAU BÉTON-ACIER CLASSE 150 - 400 MM DE DIAMÈTRE	220 MÈTRES	600,00 \$	132 000,00 \$
FOURNITURE ET POSE D'UNE CONDUITE DANS LA MÊME TRANCHÉE QUE L'ÉGOUT - 200 MM DE DIAMÈTRE	130 MÈTRES	490,00 \$	63 700,00 \$
FOURNITURE ET POSE D'UNE CONDUITE D'EAU DANS UNE TRANCHÉE SÉPARÉE, REMPLISSAGE EN PIERRE PRÉMÉLANGÉE - 200 MM DE DIAMÈTRE	50 MÈTRES	550,00 \$	27 500,00 \$
BORNE-FONTAINE	2 UNITÉS	9 500,00 \$	19 000,00 \$
SERVICE D'EAU À INSTALLER - 100 MM DE DIAMÈTRE	60 MÈTRES	380,00 \$	22 800,00 \$
VANNE D'ARRÊT 100 MM	5 UNITÉS	1 000,00 \$	5 000,00 \$
CHAMBRE DE VANNE PRÉFABRIQUÉE - 200 MM DE DIAMÈTRE	2 UNITÉS	6 000,00 \$	12 000,00 \$
- 400 MM DE DIAMÈTRE	1 UNITÉ	18 800,00 \$	18 800,00 \$
COUVERCLE ET CADRE DE CHAMBRE DE VANNE AJUSTABLES	3 UNITÉS	2 000,00 \$	6 000,00 \$
<b>TOTAL - CONDUITE D'EAU SECONDAIRE - RUE DE GROSBOIS</b>			<b><u>321 400,00 \$</u></b>

**RÉSUMÉ**

**RUE DE GROSBOIS**

ÉGOUT COMBINÉ	224 920,00 \$
CONDUITE D'EAU SECONDAIRE	<u>321 400,00 \$</u>
<b>TOTAL - RUE DE GROSBOIS</b>	<b><u><u>546 320,00 \$</u></u></b>

**ÉGOUT COMBINÉ - RUE A**

Description	Quantité probable	Prix unitaire	Montant
EXCAVATION D'EXPLORATION EN TRANCHÉE	50 M CU.	40,00 \$	2 000,00 \$
EXCAVATION DANS LE ROC	650 M CU.	42,00 \$	27 300,00 \$
FOURNITURE ET POSE DE TUYAU EN BÉTON ARMÉ ÉTANCHE, CLASSE IV, Y COMPRIS L'EXCAVATION ET LE REMBLAYAGE EN PIERRE PRÉMÉLANGÉE			
- 450 MM DE DIAMÈTRE	12 MÈTRES	600,00 \$	7 200,00 \$
- 900 MM DE DIAMÈTRE	11,5 MÈTRES	980,00 \$	11 270,00 \$
- 1200 MM DE DIAMÈTRE	170 MÈTRES	1 600,00 \$	272 000,00 \$
REGARD D'ÉGOUT PRÉFABRIQUÉ CIRCULAIRE ÉTANCHE			
- MV-216-D	3 UNITÉS	9 500,00 \$	28 500,00 \$
PUISARD DE RUE AVEC TÊTE AJUSTABLE	4 UNITÉS	5 800,00 \$	23 200,00 \$
DRAINS PRIVÉS À CONSTRUIRE			
- CPV 150 MM DE DIAMÈTRE	80 MÈTRES	260,00 \$	20 800,00 \$
- CPV 300 MM DE DIAMÈTRE	80 MÈTRES	340,00 \$	27 200,00 \$
PIERRE CONCASSÉE POUR ROUTE TEMPORAIRE	500 TONNES	30,00 \$	<u>15 000,00 \$</u>
<b>TOTAL - ÉGOUT COMBINÉ - RUE A</b>			<b><u>434 470,00 \$</u></b>

**CONDUITE D'EAU SECONDAIRE - RUE A**

<b>Description</b>	<b>Quantité probable</b>	<b>Prix unitaire</b>	<b>Montant</b>
EXCAVATION D'EXPLORATION EN TRANCHÉE	50 M CU.	40,00 \$	2 000,00 \$
EXCAVATION DANS LE ROC	40 M CU.	42,00 \$	1 680,00 \$
FOURNITURE ET POSE D'UNE CONDUITE D'EAU DE 300 MM DE DIAMÈTRE DANS LA MÊME TRANCHÉE QUE L'ÉGOUT	150 MÈTRES	720,00 \$	108 000,00 \$
FOURNITURE ET POSE D'UNE CONDUITE D'EAU DANS UNE TRANCHÉE SÉPARÉE, REMPLISSAGE EN PIERRE PRÉMÉLANGÉE - 300 MM DE DIAMÈTRE	20 MÈTRES	850,00 \$	17 000,00 \$
BORNE-FONTAINE	1 UNITÉ	10 200,00 \$	10 200,00 \$
SERVICE D'EAU À INSTALLER - 100 MM DE DIAMÈTRE	80 MÈTRES	380,00 \$	30 400,00 \$
VANNE D'ARRÊT 100 MM	6 UNITÉS	1 000,00 \$	6 000,00 \$
CHAMBRE DE VANNE PRÉFABRIQUÉE - 300 MM DE DIAMÈTRE	2 UNITÉS	12 400,00 \$	24 800,00 \$
COUVERCLE ET CADRE DE CHAMBRE DE VANNE AJUSTABLES	2 UNITÉS	2 000,00 \$	<u>4 000,00 \$</u>
<b>TOTAL - CONDUITE D'EAU SECONDAIRE - RUE A</b>			<b><u><u>204 080,00 \$</u></u></b>

RÉSUMÉ

RUE A

ÉGOUT COMBINÉ	434 470,00 \$
CONDUITE D'EAU SECONDAIRE	<u>204 080,00 \$</u>
<b>TOTAL - RUE A</b>	<b><u><u>638 550,00 \$</u></u></b>

**ÉGOUT COMBINÉ - RUE B**

Description	Quantité probable	Prix unitaire	Montant
EXCAVATION D'EXPLORATION EN TRANCHÉE	50 M CU.	40,00 \$	2 000,00 \$
EXCAVATION DANS LE ROC	500 M CU.	42,00 \$	21 000,00 \$
FOURNITURE ET POSE DE TUYAU EN BÉTON ARMÉ ÉTANCHE, CLASSE IV, Y COMPRIS L'EXCAVATION ET LE REMBLAYAGE EN PIERRE PRÉMÉLANGÉE			
- 375 MM DE DIAMÈTRE	32 MÈTRES	485,00 \$	15 520,00 \$
- 450 MM DE DIAMÈTRE	120 MÈTRES	600,00 \$	72 000,00 \$
- 900 MM DE DIAMÈTRE	125 MÈTRES	975,00 \$	121 875,00 \$
REGARD D'ÉGOUT PRÉFABRIQUÉ CIRCULAIRE ÉTANCHE			
- MV-216-A	1 UNITÉ	4 300,00 \$	4 300,00 \$
- MV-216-B	2 UNITÉS	5 300,00 \$	10 600,00 \$
- MV-216-C	2 UNITÉS	7 500,00 \$	15 000,00 \$
PUISARD DE RUE AVEC TÊTE AJUSTABLE	10 UNITÉS	5 800,00 \$	58 000,00 \$
COUVERCLE ET CADRE DE REGARD AJUSTABLES	5 UNITÉS	2 000,00 \$	10 000,00 \$
DRAINS PRIVÉS À CONSTRUIRE			
- CPV 150 MM DE DIAMÈTRE	350 MÈTRES	260,00 \$	91 000,00 \$
PIERRE CONCASSÉE POUR ROUTE TEMPORAIRE	500 TONNES	30,00 \$	<u>15 000,00 \$</u>
<b>TOTAL - ÉGOUT COMBINÉ - RUE B</b>			<b><u>436 295,00 \$</u></b>

**CONDUITE D'EAU SECONDAIRE - RUE B**

Description	Quantité probable	Prix unitaire	Montant
EXCAVATION D'EXPLORATION EN TRANCHÉE	50 M CU.	40,00 \$	2 000,00 \$
EXCAVATION DANS LE ROC	50 M CU.	42,00 \$	2 100,00 \$
FOURNITURE ET POSE DE TUYAU EN FONTE DUCTILE À JOINT MÉCANIQUE DANS LA TRANCHÉE D'ÉGOUT - 200 MM DE DIAMÈTRE	250 MÈTRES	490,00 \$	122 500,00 \$
FOURNITURE ET POSE DE TUYAU EN FONTE DUCTILE À JOINT MÉCANIQUE DANS UNE TRANCHÉE SÉPARÉE, REMPLISSAGE EN PIERRE PRÉMÉLANGÉE	20 MÈTRES	550,00 \$	11 000,00 \$
BORNE-FONTAINE	4 UNITÉS	9 500,00 \$	38 000,00 \$
CHAMBRE DE VANNE PRÉFABRIQUÉE - 200 MM DE DIAMÈTRE	2 UNITÉS	6 000,00 \$	12 000,00 \$
COUVERCLE ET CADRE DE CHAMBRE DE VANNE AJUSTABLES	2 UNITÉS	2 000,00 \$	4 000,00 \$
SERVICE D'EAU À INSTALLER - 300 MM DE DIAMÈTRE	350 MÈTRES	280,00 \$	98 000,00 \$
VANNE D'ARRÊT ET BOÎTE DE VANNE	30 UNITÉS	200,00 \$	<u>6 000,00 \$</u>
<b>TOTAL - CONDUITE D'EAU SECONDAIRE - RUE B</b>			<b><u>295 600,00 \$</u></b>

**RÉSUMÉ**

**RUE B**

ÉGOUT COMBINÉ	436 295,00 \$
CONDUITE D'EAU SECONDAIRE	<u>295 600,00 \$</u>
<b>TOTAL - RUE B</b>	<b><u><u>731 895,00 \$</u></u></b>